

COMPRENDRE



LA NATURE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS LEVIERS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'EMPLOI, LE LIEN SOCIAL ET LA COHÉSION TERRITORIALE ?

Résultats de la Fabrique Prospective



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; Directrice de collection : Agnès Reiner (ANCT) ;
Directrice éditoriale : Annabelle Boutet (ANCT) ; Autrices : Annabelle Boutet (ANCT), Elodie Bourgeois
(ANCT), Julie-Jane Thoreau (ANCT) ; Anaïs Lefranc-Morin (ANCT) ; Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin
(ANCT)

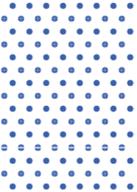
Photographie de couverture : Hugues-Marie Duclos/ANCT

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Dépôt légal : Janvier 2024 ISBN : 978-2-492484-59-9

SOMMAIRE

Introduction	4
La Fabrique Prospective « La nature dans les quartiers prioritaires »	6
Paroles de participants	9
Les quatre territoires accompagnés	12
Nature et QPV : quels enjeux ?	14
La nature : éléments de définition	14
Nature et QPV : un sujet méconnu	16
La nature : quels enjeux dans les QPV ?	18
L'adaptation au changement climatique	18
La nature : une opportunité pour l'emploi et le développement économique dans les QPV ?	20
La nature un levier pour renforcer la cohésion territoriale entre le QPV et les territoires environnants	21
Synthèses des visions prospectives et des programmes d'action des quatre territoires	22
Grand Centre - Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	22
La Cité du parc - Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise	25
La Loire-Viscose – Grenoble Alpes métropole	28
La Rabaterie - Tours Métropole Val de Loire	32
Pistes d'action nationales	35
Sensibiliser les acteurs de la politique de la ville aux enjeux liés à la nature	35
Créer une communauté numérique « nature et QPV »	35
Former les professionnels de la politique de la ville aux enjeux liés à la nature	36
Mieux connaître la nature dans les QPV	37
Porter une attention particulière aux QPV dans la réalisation des atlas de la biodiversité	37
S'appuyer sur les sciences participatives pour récolter des données et mobiliser les habitants des QPV	37
Financer et qualifier les projets en lien avec la nature dans les QPV	39
Financer les projets de nature dans les QPV	39
Une grille pour apprécier les projets liés à la nature dans les QPV	41
Annexe	43
Bibliographie indicative	43



INTRODUCTION

La nature est une notion polysémique. Dans une acception large, elle peut désigner « l'ensemble de la réalité matérielle considérée comme indépendante de l'activité et de l'histoire humaines »¹ ou plus précisément, « l'environnement terrestre, en tant qu'il sert de cadre de vie à l'espèce humaine et qu'il lui fournit des ressources »².

On peut différencier trois types de nature³ :

- la « nature sauvage », sur laquelle l'action humaine est minimale et dont la présence, le développement et la reproduction sont spontanés, c'est-à-dire sans intervention humaine. Elle est souvent le fruit de la perception d'une nature vierge (forêt, cours d'eau sauvage, animaux non domestiques) hors de la ville ou encore une nature échappant au contrôle humain (mauvaises herbes, friches, animaux « nuisibles », etc.) ;
- la « nature entretenue », qui s'apparente à une nature d'ornement (parterre de fleurs, jardins « à la française », pelouse, fontaine, etc.) dont l'objectif est esthétique et récréatif. La présence de cette nature ne répond pas forcément aux besoins des écosystèmes et au développement de la biodiversité⁴ ;
- la « nature aménagée », qui est véritablement mise en forme par les sociétés et adaptée aux utilisations qu'elles en font. Il s'agit d'une nature dont on tire des productions ou des services écosystémiques (ferme urbaine, récupération des eaux pluviales, insectes pollinisateurs, îlot de fraîcheur, etc.).

Si la nature est présente dans les villes (animaux domestiques et sauvages, espaces verts, arbres, etc.), elle reste relativement discrète. Elle est surtout visible à travers les espaces végétalisés urbains : jardins (familiaux, partagés, potagers), parcs d'agrément, bois et espaces semi-naturels⁵. Au-delà de ces espaces dits « de nature », la nature en ville se niche dans les haies, les bosquets, les plantations en pot, les animaux qui circulent entre ces différents espaces ouverts et au sein des bâtiments (oiseaux, termites, blattes, souris, etc.). Mais en ville, c'est la « nature aménagée » qui est privilégiée : quand la nature est présente, elle est largement mise au service de l'humanité au travers de ses fonctions esthétiques et récréatives.

Dans un sondage réalisé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en juin 2021⁶, 79 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en renouvellement urbain (nouveau programme national de renouvellement urbain⁷ (NPNRU)) affirmaient qu'accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation de leur quartier était un enjeu prioritaire contre 63 % pour l'ensemble de la population française. C'est l'enjeu le plus souvent cité par les habitants de ces quartiers à égalité avec celui de la rénovation énergétique des bâtiments.

Si des initiatives visant à développer la nature dans les QPV se multiplient, elles concernent principalement la préservation de la biodiversité lors des projets urbains (arbres, espèces, trame verte et bleue) et l'agriculture urbaine (jardins partagés, jardins familiaux, fermes urbaines, etc.). Or, considérer la place de la nature dans les QPV permet de travailler également sur la transition

Notes

¹ <https://www.cnrtl.fr/definition/nature>

² <https://www.cnrtl.fr/definition/nature>

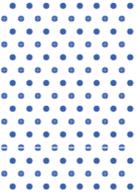
³ Paul Arnould, Yves-François Le Lay, Clément Dodane *et al.*, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société*, 2011/1 (Vol. 13), p. 45-68.

⁴ <https://www.cerema.fr/fr/activites/environnement-risques/biodiversite-amenagement/nature-ville/nature-ville-queelles-perceptions-queelles-actions>

⁵ Amélie Robert et Jean Louis Yengué, « Les citadins, un désir de nature « sous contrôle », « fleurie et propre » », *Métropoles* [En ligne], 22, 2018

⁶ *Regards croisés sur la vie dans les quartiers populaires*, Harris Interactive pour l'ANRU, juin 2021

⁷ Le NPNRU (2014-2024), porté par l'Anru, prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. <https://www.anru.fr/le-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-npru>



écologique (adaptation au changement climatique, gestion de déchets, santé environnementale), la cohésion sociale (bien-être, loisirs), le développement économique (métiers verts, éco-activités) et les liens entre les QPV et les territoires environnants.

Au regard de ces constats, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé en 2022 la Fabrique Prospective « La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ? », en lien avec Ville et banlieue, Intercommunalités de France, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Anru, le Cerema, l'Union sociale pour l'habitat (USH), le Réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'université de Lausanne.

Pendant un an, cette Fabrique Prospective, cofinancée par l'ANCT et l'OFB, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre intercommunalités :

- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : quartier Grand-centre à Grasse ;
- Grenoble Alpes Métropole : quartier de la Luire-Viscose à Echirolles ;
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise : quartier de la Cité du Parc à Vernouillet.
- Tours Métropole Val de Loire : quartier de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps ;

Dans ce cadre, les élus de ces quatre intercommunalités et leurs groupes de travail locaux ont été accompagnés par un prestataire piloté par l'ANCT pour coconstruire une vision à long terme et un programme d'actions à mener à court terme (cf. partie 2). Leurs travaux ont permis d'identifier les enjeux liés à la nature dans les QPV (cf. partie 1). En parallèle, le dialogue entre les élus et agents référents des intercommunalités, et les partenaires nationaux de la Fabrique Prospective ont abouti à la formulation de pistes d'envergure nationale (cf. partie 3). Afin d'alimenter les réflexions des participants à la Fabrique Prospective, l'ANCT a réalisé une sélection bibliographique « La nature en ville, enjeux pour les territoires urbains et leurs habitants » (cf. annexes).

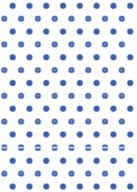
La politique de la ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. L'ANCT participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Elle s'appuie sur des politiques de droit commun et des moyens d'intervention spécifiques en faveur de l'emploi et du développement économique, de l'éducation et de la petite enfance, du lien social, du cadre de vie, du logement, des mobilités, de la tranquillité publique et du soutien aux associations.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Jusqu'au 31 décembre 2023, la géographie prioritaire concernait 1 514 quartiers en France entière regroupant plus de 5,5 millions d'habitants en 2022, soit 8 % de la population française.

La nouvelle version de la géographie prioritaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (cf. décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023). Les QPV métropolitains sont désormais 1362. S'y ajoutent les 218 quartiers prioritaires d'Outre-mer de 2014, maintenus en 2024, qui vont à leur tour faire l'objet d'une actualisation.



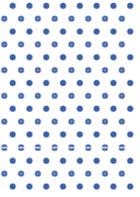
LA FABRIQUE PROSPECTIVE « LA NATURE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES »

Lancée en septembre 2022, la Fabrique Prospective « La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ? » visait à identifier en quoi le développement de la nature dans les QPV peut apporter des réponses innovantes aux enjeux de ces quartiers.

L'animation de la Fabrique Prospective a été confiée par l'ANCT à la société de coopérative de production (scop) Ellyx et au cabinet Oxalis. Dans chaque QPV, le prestataire a animé quatre séminaires locaux afin d'accompagner les intercommunalités et leurs partenaires dans une réflexion à la fois prospective et opérationnelle autour de quatre axes :

- **L'amplification de la transition écologique des QPV** : comment améliorer la qualité de vie actuelle et future dans les QPV grâce à la nature, en particulier en termes de cadre de vie, de santé environnementale et d'adaptation au changement climatique (réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain notamment) ? Quelles pratiques développer pour favoriser une plus grande attention et une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les QPV ? Comment favoriser le déploiement des solutions fondées sur la nature dans les QPV en vue d'une adaptation aux effets du changement climatique ? Comment développer les espaces de nature tout en anticipant les effets du changement climatique sur leur gestion (disponibilité de la ressource en eau, essences et espèces à planter, etc.) ? Comment s'appuyer sur la nature dans l'espace public pour donner envie de privilégier la mobilité active (marche, vélo, trottinette, skateboard, etc.) aux déplacements motorisés ?
- **L'émergence et le développement de nouvelles activités économiques fondées sur la nature dans les QPV** : comment développer des emplois autour des activités liées à la nature : entretien et gestion des espaces verts, jardinage, compostage, élevage, encadrement d'activités récréatives de nature, éducation, sensibilisation, etc. ? Comment favoriser le développement de filières innovantes dans les QPV, par exemple autour des notions de *low tech* (technologies frugales, simples d'usage, utilisant des ressources renouvelables, donc s'appuyant sur la nature) ou de biomimétisme ? Comment la formation ou l'accompagnement à la reconversion vers ces nouveaux métiers autour de la nature peut-elle favoriser l'embauche locale des habitants des QPV et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi ?
- **Le lien social et la participation des habitants à la vie publique** : comment favoriser l'appropriation par toutes et tous des éléments de nature de leur quartier, et ainsi de leur espace de vie ? Quelle place donner aux habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets relatifs à la nature portés par les EPCI ? De quelle manière les initiatives citoyennes ou associatives en faveur de la nature peuvent-elles être davantage valorisées et démultipliées ? Comment favoriser les activités et les transmissions intergénérationnelles et interculturelles entre habitants autour de la nature ?
- **Le renforcement de la cohésion territoriale, c'est-à-dire les liens entre les QPV et leurs territoires environnants** : comment les infrastructures et activités de nature (corridors écologiques, voies vertes, circuits courts, chantiers collectifs, etc.) peuvent-elles favoriser la cohésion territoriale à l'échelle de l'agglomération ? Comment peuvent-elles améliorer l'image des QPV, auprès de leurs habitants, mais aussi de ceux des autres quartiers ? Comment, en complément, faciliter l'accès des habitants des QPV aux espaces naturels, agricoles ou forestiers situés à proximité de leur lieu de vie ?

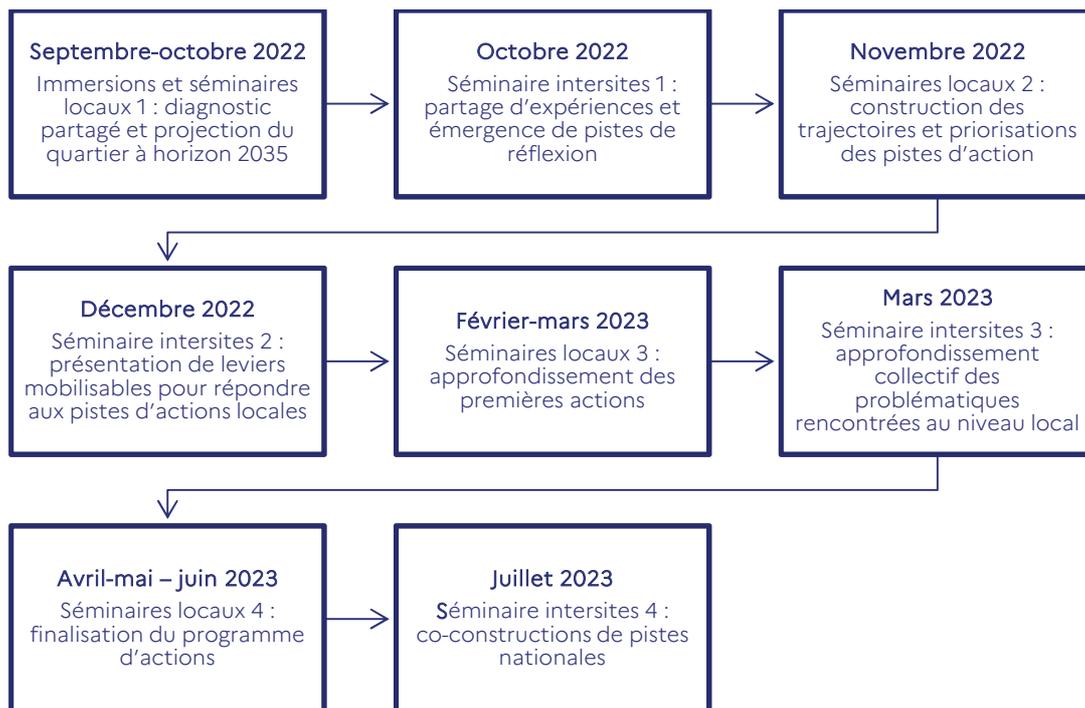
Les élus des intercommunalités engagées dans la Fabrique Prospective ont chacun mobilisé pour ces séminaires un groupe de travail composé d'une quinzaine d'acteurs locaux : agents et élus de



la commune où se situe le QPV et de son intercommunalité ; services déconcentrés de l'Etat ; agence régionale de la biodiversité ; associations locales ; conseil régional ; LPO, etc.

En alternance, quatre séminaires intersites, réunissant les représentants des quatre intercommunalités (élus et agents) et des partenaires nationaux de la Fabrique Prospective (Intercommunalités de France, Ville et Banlieue, DGALN, OFB, Anru, Cerema, USH, RNCRPV, LPO, université de Lausanne) ont permis de coconstruire quatre pistes d'action nationales.

Objectifs des séminaires locaux et des séminaires intersites de la Fabrique Prospective « La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ? », juillet 2022 – juillet 2023 (Ellyx, Oxalis)

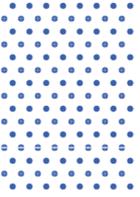


Des cartes pour confronter les représentations sur la nature dans les QPV

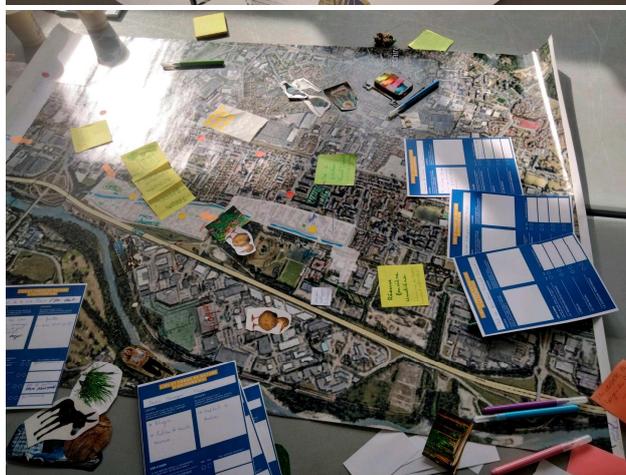
Un des objectifs des séminaires locaux 1 animés par Ellyx et Oxalis consistait à confronter les représentations que les participants à la Fabrique Prospective avaient de la nature dans leur quartier. Pour ce faire, chaque participant était invité à localiser sur un plan du QPV et une carte aérienne (QPV et territoires environnants) :

- les lieux et formes de nature sur le quartier (bois, ruisseau, îlot d'arbres, friche, etc.),
- son ou ses usages (abri à des espèces, îlot de fraîcheur, loisirs, production, etc.)
- les acteurs qu'il l'utilisent (habitants, animaux, touristes, professionnels, etc.);
- son lien avec l'un ou les axes de la Fabrique Prospective.

Cette étape a permis aux participants d'identifier leurs points de convergence et de divergence sur la place de la nature dans leur quartier puis de construire une représentation partagée et d'identifier les atouts, les ressources et les potentiels de leur quartier au prisme de la nature.



Cartographies des usages et usagers de la nature dans les QPV, séminaires locaux 1 Saint-Pierre-des-Corps et Echirolles, ©Elodie Bourgeois (ANCT)



PAROLES DE PARTICIPANTS

« La Fabrique Prospective nous a permis d'irriguer la déclinaison opérationnelle des priorités du futur contrat de ville autour de la transition solidaire (en liant agriculture urbaine et alimentaire), de l'emploi (en poussant par exemple les chantiers école à s'orienter vers les métiers des espaces verts) et de l'occupation positive de l'espace (avec par exemple le verger participatif). La démarche nous a également permis de structurer des projets qui sont fédérateurs pour les acteurs, au-delà des préoccupations premières de chacun et de créer du liant entre eux. »

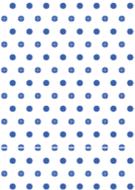
Nizar Baraket, directeur adjoint « vie des quartiers, égalité, citoyenneté », Ville d'Echirolles (38)

« Nous remercions l'ANCT d'avoir proposé à Vernouillet, commune de 10 000 habitants dans les Yvelines, de participer à la Fabrique Prospective sur la nature dans le quartier prioritaire de la cité du Parc. Ce fut l'occasion de mobiliser plus de 40 partenaires et habitants sur ce sujet qui tient à cœur à l'équipe municipale. Cette Fabrique a permis de belles rencontres avec les équipes d'Ellyx et d'Oxalis qui ont été dynamiques, bienveillantes, expertes en la matière. Des réflexions, des possibilités, des projections ont pu être partagées tout au long de l'année écoulée. Le programme de rénovation urbaine en cours sur le quartier pourra intégrer une partie de ces pistes de travail pour une meilleure qualité de vie des habitants et une meilleure prise en compte des questions environnementales dans le futur aménagement. Il a été particulièrement intéressant de se poser toutes ces questions collectivement : services municipaux, élus, services de l'Etat et des collectivités territoriales, associations et habitants. »

Isabelle Martin, adjointe au maire en charge des mobilités, Sandrine Loembe, adjointe au maire en charge de l'environnement, et Carmen Murano, directrice de la politique de la ville et de la cohésion sociale, Ville de Vernouillet (78)

« La Fabrique Prospective nous a permis d'éprouver notre capacité à travailler en transversalité entre les services de la ville et de l'agglomération, dans une dynamique collective en lien avec les dispositifs présents sur le territoire : NPNRU, Action cœur de ville, projet alimentaire territorial, contrat de ville et plan local de développement de l'économie sociale et solidaire. Par des questionnements qui nous ont amenés à faire un pas de côté, la Fabrique Prospective nous a permis de poser un autre regard sur les problématiques liées à la nature en centre-ville. La démarche nous a donné du temps pour apprendre à mieux nous (re) connaître, gagner en confiance sur notre capacité à faire ensemble. La Fabrique Prospective nous a ainsi permis de partager un plan d'actions à court, moyen et long terme qui n'est pas resté un vœu pieux puisque certaines actions sont d'ores et déjà en cours de réalisation : la découverte d'espaces verts à investir dans un environnement qualifié de totalement minéral, la création d'un jardin citoyen en plein QPV, le verdissement de la ville avec des projets de végétalisation de jardinières par les habitants et les commerçants en partenariat étroit avec les services notamment « espaces verts de la ville » et du patrimoine ».

Valérie Têtu, chargée de mission Economie sociale et solidaire, communauté d'agglomération du Pays de Grasse (06)



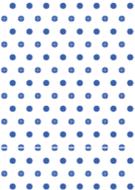
« Le renouvellement urbain permet de repenser la place de la nature dans la ville, en ce qu'elle est à la fois facteur de bien-être et de cohésion sociale pour les habitants, et levier d'adaptation au changement climatique. A travers ses programmes, et notamment l'appel à projets "Quartier Fertiles", l'ANRU soutient des projets d'agriculture urbaine permettant de valoriser la place du vivant dans les QPV. La Fabrique Prospective a apporté de nouveaux éclairages aux réflexions menées par l'ANRU autour de la place de la nature et de la biodiversité dans les projets de renouvellement urbain : le retour d'expérience des territoires a apporté un éclairage sur les freins (problématiques de gestion des espaces de nature, perceptions négatives autour de la nature en ville) et les leviers (co-bénéfices des espaces de nature sur les mobilités, le cadre de vie) à l'implémentation de projets favorisant la nature dans les QPV. Les échanges avec les partenaires de la Fabrique ont permis de dresser un état des lieux des dispositifs mobilisables par les collectivités, pour les soutenir dans des projets permettant d'améliorer la prise en compte de la biodiversité. Les échanges de la Fabrique Prospective s'inscrivent pour l'ANRU dans la continuité de la démarche Quartiers Résilients, qui cherche à réinterroger les projets de renouvellement urbain à l'aune de leur résilience face aux conséquences du changement climatique. Repenser la place du vivant dans les QPV permet ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants et la capacité d'adaptation des territoires »

Colombe Mille, chargée de mission transition écologique, Agence nationale pour la rénovation urbaine

« Alors que les défis environnementaux, en particulier l'érosion de la biodiversité, s'amplifient toujours plus intensément, ces bouleversements affectent de manière inégale les populations sur le territoire national, exposant particulièrement les QPV. Démontrant l'intérêt de favoriser la nature en ville dans une logique transversale, la Fabrique Prospective a choisi d'aborder la nature comme opportunité pour les quartiers prioritaires et leurs habitants non seulement pour la transition écologique mais aussi pour l'emploi ou la cohésion sociale. Accès aux espaces naturels, éducation à l'environnement, eau, mobilités douces, gestion de la voirie et des espaces verts, mobilisation citoyenne, agriculture urbaine... cette Fabrique Prospective, par son approche pluridisciplinaire, a permis d'aborder une multiplicité de thèmes et de faire dialoguer utilement une diversité d'acteurs engagés dans les politiques de la ville et de préservation de la nature afin de décloisonner ces thématiques. Ce travail a fait émerger des projets locaux à l'intersection de ces enjeux dans les quatre territoires accompagnés. Nous espérons que les résultats de cette Fabrique essaieront sur tout le territoire et seront un premier pas pour installer la nature en ville comme une thématique-clé dans les quartiers prioritaires ! »

Florence Brun, chargée de projet Appui aux acteurs et mobilisation des territoires, Thibault Faraüs, chargé de mission Développement et valorisation du programme « Atlas de la Biodiversité Communale » et Isabelle Vial, responsable prospective et évaluation de l'action publique, Office français de la biodiversité

« Avec les solutions d'adaptation nécessitées par le changement climatique, la nature en ville s'est désormais forgée une place dans les politiques urbaines d'aménagement, intégrant les discours politiques et se concrétisant par des financements spécifiques. Cependant, les espaces privés ou publics, dédiés à la nature et à leurs habitants, sont souvent inégalement répartis au sein même de la ville, et leur qualité écologique, variable. La Fabrique Prospective « La nature dans les QPV » a véritablement constitué une première occasion de rentrer dans l'expérimentation et la mise en place de mesures sur la nature en



ville au sein des QPV de quatre territoires très contrastés. A mon sens, cette Fabrique Prospective s'est donc attaquée à un angle mort des politiques de nature en ville, ce qui était très enthousiasmant. La méthodologie a allié rigueur et liberté. Elle a offert le temps et l'espace de parole pour transformer la complexité du sujet et la diversité des regards en un espace d'innovation collective. Les participants issus de réseaux nationaux ont pu appuyer les réflexions qu'ont menées les territoires, et qui leur ont permis de mettre en place des actions opérationnelles sur le champ de la nature en ville. Le partage de quatre expériences contrastées permet aussi de tirer des enseignements utiles au niveau national, et en tant qu'organisme accompagnant les collectivités, cela ouvre des voies pour contribuer à des propositions novatrices sur ces terrains. Nous avons hâte de suivre l'avancée des projets imaginés».

Cécile Vo Van, directrice de projets Nature en ville et solutions fondées sur la nature, direction Territoires et ville, Cerema

« La place de la nature en ville est un enjeu crucial de l'aménagement durable pour répondre à l'adaptation au changement climatique, la reconquête de la biodiversité, l'amélioration de la gestion de l'eau, la dépollution de l'air mais aussi à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, la création d'espaces de convivialité, incitant aux pratiques sportives et favorables à la bonne santé mentale et physique. Parmi les espaces urbanisés, les QPV présentent une plus forte vulnérabilité sociale et climatique. Ils sont particulièrement impactés par les dérèglements climatiques, tels que les pics de chaleur, la sécheresse, les inondations, du fait d'une bétonisation souvent plus marquée. Lors de l'épisode caniculaire de l'été 2022, 62 % des habitants de ces quartiers ont rencontré des difficultés à trouver un îlot de fraîcheur, soit 14 points de plus que la moyenne des Français. La Fabrique Prospective a permis de définir les enjeux essentiels de la place de la nature dans les QPV, en rassemblant un panel d'acteurs pertinents, qui a collectivement identifié les freins et leviers dans la conception des projets pour accélérer la transition écologique dans ces quartiers. Du diagnostic à la mise en action, la Fabrique Prospective a tissé un fil conducteur, à travers les séminaires locaux et intersites, pour aborder tous les aspects (financiers, sociaux, paysagers, aménagements, etc.) et élaborer un scénario concret pour les collectivités, dans une ambiance constructive et bienveillante. »

Marianne Vebr, chargée de mission Label écoquartier, DGALN, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« La Fabrique Prospective a permis une mise en commun à la fois de nos constats sur le terrain et de pistes de solutions pour impliquer les acteurs locaux et les citoyens. L'appui des cabinets Ellyx et Oxalis a été un plus, en rendant efficace et structuré le partage de connaissances et la capitalisation des retours d'expérience. La Fabrique Prospective a également été pour la LPO une véritable boîte à outils sur la connaissance des différents dispositifs de financement et d'accompagnement dans le domaine du social et de la politique de la ville. Au final, la création d'une dynamique « Nature et QPV » a émergé de la Fabrique Prospective, et nous espérons qu'il continuera de vivre ».

Nadège Lecouturier, responsable du programme « Plus de nature dans mon quartier », Ligue pour la protection des oiseaux

LES QUATRE TERRITOIRES ACCOMPAGNÉS

Quartier Grand Centre, Grasse

Département : Alpes-Maritimes

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (23 communes)

Président de l'intercommunalité et maire de Grasse : Jérôme Viaud

Nombre d'habitants du QPV : 6 806⁸ soit 13,97 % de la population de Grasse

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 100 328⁹

Quartier La Cité du Parc, Vernouillet

Département : Yvelines

Intercommunalité : Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (73 communes)

Maire de Vernouillet : Pascal Collado

Présidente de l'intercommunalité : Cécile Zammit-Popescu, maire de Meulan-en-Yvelines

Nombre d'habitants du QPV : 2 482¹⁰ soit 24,17 % de la population de Vernouillet

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 424 510¹¹

Quartier La Luire – Viscose, Echirolles

Département : Isère

Intercommunalité : Grenoble Alpes Métropole (49 communes)

Maire d'Echirolles : Renzo Sulli

Président de l'intercommunalité : Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix

Nombre d'habitants du QPV : 2 785¹² soit 7,5 % de la population d'Echirolles

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 448 457¹³

Notes

⁸ <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP006005>

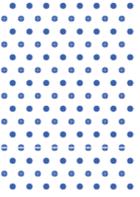
⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200039857>

¹⁰ <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP078012>

¹¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200059889>

¹² <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP078012>

¹³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200040715>



Quartier La Rabaterie, Saint-Pierre-des-Corps

Département : Indre-et-Loire

Intercommunalité : Tours Métropole Val de Loire (22 communes)

Maire de Saint-Pierre-des-Corps : Emmanuel François ; vice-président délégué à la politique de la ville et à la rénovation urbaine à Tours Métropole Val de Loire

Président de l'intercommunalité : Frédéric Augis

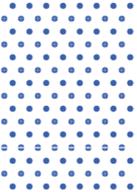
Nombre d'habitants du QPV : 5 114¹⁴ soit 32 % de la population de Saint-Pierre-des-Corps

Nombre d'habitants de l'intercommunalité : 298 041¹⁵

Notes

¹⁴ <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP078012>

¹⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-243700754>



NATURE ET QPV : QUELS ENJEUX ?

LA NATURE : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le biologiste Gilles Bœuf explique que la nature désigne l'ensemble des systèmes existants, constitué en même temps que la Terre (océans, roches, volcans, sédiments, vents) alors que la biodiversité est la fraction vivante de la nature qui commence lorsque les premières cellules apparaissent¹⁶. Aujourd'hui, un peu plus de deux millions d'espèces (virus, bactéries, champignons, plantes, animaux) constituent la biodiversité. Ces espèces se combinent entre elles pour fabriquer les écosystèmes (forestier, agricole, marin, littoral, rocheux, etc.) c'est-à-dire des systèmes chacun formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent¹⁷. Les avantages socio-économiques retirés par l'homme de son utilisation durable des fonctions écologiques des écosystèmes sont qualifiés de services écosystémiques¹⁸. L'Agence européenne de l'environnement distingue trois types de services écosystémiques¹⁹ :

- **les services d'approvisionnement** : produit obtenu directement de l'écosystème, comme la nourriture, le bois, les énergies, les ressources génétiques ou biochimiques, les ressources médicinales, ornementales et l'eau douce²⁰ ;
- **les services de régulation** comme la régulation climatique, les processus de régulation de l'eau, la purification de l'eau ou la régulation des maladies. Les services de régulation sont également des processus qui canalisent certains phénomènes naturels et qui ont un impact positif sur le bien-être humain : la protection contre les catastrophes naturelles, l'atténuation des pollutions de l'eau et de l'air, etc.²¹ ;
- **les services culturels** : bénéfice non matériel dont l'homme jouit grâce aux écosystèmes via la réflexion, la récréation, l'esthétisme ou l'enrichissement culturel²².

Ces services écosystémiques montrent que dans tout territoire, la nature est source d'apports matériels et immatériels tels que²³ :

- **le lien social** : le fait de se trouver dans un espace vert collectif favorise un sentiment de partage et le lien social. Les espaces verts peuvent aussi être le lieu de rencontres et d'évènements notamment autour d'activités pédagogiques ou participatives ;
- **l'emploi et l'activité économique** : la nature est le support d'activités économiques à l'instar de l'agriculture, du tourisme (le tourisme vert peut être un moyen de préserver la nature tout en renforçant la filière), de la production d'énergies renouvelables, etc. (cf. page 20) ;

Notes

¹⁶ <https://www.millenaire3.com/Interview/2015/la-biodiversite-la-seule-assurance-vie/quelle-difference-faites-vous-entre-la-nature-et-la-biodiversite>

¹⁷ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9cosyst%C3%A8me/27682>

¹⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Efese%20-%20L%E2%80%99essentiel%20du%20cadre%20conceptuel.pdf>

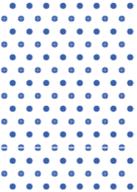
¹⁹ <https://naturefrance.fr/les-services-rendus-la-societe-par-les-ecosystemes>

²⁰ <https://naturefrance.fr/glossaire/service-dapprovisionnement>

²¹ <https://naturefrance.fr/glossaire/service-de-regulation>

²² <https://naturefrance.fr/glossaire/service-culturel>

²³ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-08/220630-ANCT-Resilience-TerritoiresRuraux-EXE-www%20%281%29.pdf>



- **le bien-être et la santé physique et mentale**²⁴. Les travaux de recherche conduits par des médecins et des psychologues montrent l'existence de liens positifs entre l'état de santé d'un individu et la présence d'éléments naturels dans son environnement : les espaces verts diminuent l'anxiété, le stress, les dépressions et auraient des effets sur les pathologies liées à l'obésité²⁵.

Le concept de service écosystémique permet donc de saisir la dépendance de la société à la nature. Une surexploitation du service, la destruction de l'écosystème ou la dégradation des fonctions écologiques conduisent à sa réduction, voire à sa disparition. L'enjeu réside donc dans la préservation de ces écosystèmes, la restauration de leurs fonctions et la lutte contre leurs dégradations (artificialisation, pollutions, etc.).

La stratégie nationale biodiversité 2030

En décembre 2022, le cadre mondial de préservation de la biodiversité a été adopté à l'issue de la plénière de la conférence des parties (COP 15). En France, la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) lancée en novembre 2023 est la concrétisation de l'engagement français au titre de cet accord²⁶. La SNB, intitulée « Vivre en harmonie avec la nature » s'articule autour de quatre axes (réduire les pressions, restaurer la biodiversité, mobiliser les acteurs et renforcer les moyens) déclinés en 40 mesures et 200 actions.

Par ailleurs, les Régions peuvent piloter l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie régionale de la biodiversité (SRB) en tenant compte des orientations de la SNB et en concertation avec des représentants d'autres collectivités territoriales et de leurs groupements, d'acteurs socio-économiques, notamment des petites et moyennes entreprises, et d'organisations de protection de l'environnement, notamment d'associations de naturalistes, ainsi qu'avec des membres de la communauté scientifique²⁷.

Depuis 2019, sept régions métropolitaines ont adopté ou actualisé leur SRB : Pays de la Loire, Île-de-France, Occitanie, Centre Val de Loire, Grand Est, Bourgogne - Franche-Comté. Six SRB sont initiées ou en cours d'élaboration : Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion et Guyane²⁸.

Les solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »²⁹. Elles se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires :

- la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Notes

²⁴ Peter James, « Exposure to greenness and mortality in a nationwide cohort study of women », *Environ Health Perspect*, 2016; Richard A. Fuller and al., "Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity", *Biology Letters* 5, 2007; Sandrine Manusset., "Plants, health, well-being and urban planning", ELCA Research Workshop Green City Europe – for a better life in European cities, 2011

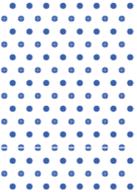
²⁵ Bolon Isabelle, Cantoreggi Nicola, Simos Jean et al., « Espaces verts et forêts en ville : bénéfiques et risques pour la santé humaine selon l'approche « Une seule santé » (One Health) », *Santé Publique*, 2019/HS1 (S1), p. 173-186. DOI : 10.3917/spub.190.0173. <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2019-HS1-page-173.htm>

²⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

²⁷ <https://outil2amenagement.cerema.fr/la-strategie-regionale-pour-la-biodiversite-srb-r940.html>

²⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

²⁹ <http://uicn-fr-collectivites-biodiversite.fr/solutions-fondees-sur-lanature/>



Afin de démontrer et valoriser le potentiel des SFN, sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique, et accompagner et amplifier les projets de SFN sur tout le territoire national, l'Office français de la biodiversité a signé une convention de financement avec l'Union européenne, et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires afin de mettre en œuvre le programme [LIFE](#) intégré Artisan (Accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature). Sur la période 2020-2027, plusieurs dispositifs sont prévus :

- un programme démonstrateur composé de dix sites pilotes répartis sur des territoires métropolitains et ultra-marins diversifiés en termes de superficie, enjeux, milieux naturels et type de collectivités gestionnaires ;
- une animation régionale grâce à la présence d'un animateur Artisan dans chaque région ou sous-région française. Ces animateurs ont pour missions de créer et d'animer treize réseaux régionaux avec des acteurs locaux du climat et de la biodiversité afin de décloisonner ces thématiques et d'impliquer les parties prenantes locales (DREAL, agences de l'eau, régions, ARB, OFB, Ademe, etc.), d'apporter un appui à la mise en œuvre de projets de SFN, de contribuer à l'essaimage des ressources produites et de faciliter l'intégration de ce sujet dans les démarches de planification territoriale ;
- un réseau national d'acteurs et des ressources. Ce réseau abordera les questions de mobilisation des financements, des interfaces science/société, et les spécificités des SFN en fonction des milieux (urbain, rural, littoral, montagne, outre-mer). Par ailleurs, des ressources (guides, fiches de retours d'expérience, études, outils d'aide à la décision, etc.) sont diffusées sur le site du Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique et sur le site de l'OFB ;
- des études sur les freins à la mise en œuvre de projets de SFN et sur les leviers qui pourraient être actionnés.

NATURE ET QPV : UN SUJET MÉCONNU

A partir des années 2000, des études et des recherches ont commencé à porter sur le développement durable³⁰ des QPV et plus récemment sur leur transition écologique. Ces travaux restent néanmoins peu nombreux et sont souvent localisés (à l'échelle d'un QPV ou d'une agglomération) et sectoriels (rénovation énergétique, déchets, etc.). Ce constat est encore plus marqué concernant le sujet de la nature dans les QPV. En effet, d'une part, il n'existe pas de données statistiques relatives à la nature à l'échelle des QPV (inventaire des espèces, qualité des milieux, etc.), d'autre part les études circonscrivent souvent le sujet à l'agriculture urbaine (jardins partagés, jardins familiaux, etc.) (cf. encadré p.18). Néanmoins, plusieurs travaux tendent à montrer que **les lieux de vie des personnes les plus pauvres sont les moins bien dotés en termes de biodiversité** :

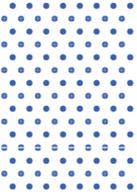
- Diane Hope, docteur en biogéochimie³¹ et Ann Kinzig, professeur à l'université d'Etat d'Arizona,³² ont montré en 2003 et 2005 que la diversité des plantes et des oiseaux est corrélée positivement au revenu des résidents. Ainsi, à Phoenix, en Arizona, les parcs des quartiers riches comptent vingt-huit espèces d'oiseaux, et ceux des quartiers pauvres dix

Notes

³⁰ « Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes : la dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ; la dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ; -la dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée. » <https://expertises.ademe.fr/expertises/developpement-durable/question-developpement-durable>

³¹ <https://www.pnas.org/doi/full/10.1073/pnas.1537557100>

³² <https://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss1/art23/>



- de moins. Un « effet de luxe » lierait la profusion des ressources humaines et la diversité spécifique dans les écosystèmes urbains.
- En 2008, les géographes Guillaume Faburel et Sandrine Gueymard ont établi puis croisé une typologie environnementale et une typologie socio-urbaine des communes franciliennes³³. Leurs travaux expliquent que les communes comptant des zones urbaines sensibles (ZUS)³⁴ sont quasiment absentes du groupe de communes présentant un environnement de bonne qualité, tandis que les ZUS sont surreprésentées dans les communes présentant un profil environnemental de mauvaise qualité.
 - Le rapport sur la prise en compte des services écosystémiques dans les décisions d'aménagement urbain, produit par le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, le Centre national de recherches météorologiques et *Natural capital project*³⁵ en 2021, souligne que « les politiques de renaturation actuelles ne prennent pas en compte les aspects socio-économiques et socio-démographiques des zones urbaines et péri-urbaines lorsqu'elles ciblent les espaces à renaturer. Par exemple, le schéma directeur de la région Île-de-France prévoit l'accès à 10 m² d'espaces de nature par habitant, en ciblant leur développement en priorité dans les municipalités comportant moins de 10 % d'espaces naturels, quelles que soient les caractéristiques socio-économiques de leurs habitants. [...] Ce choix peut être discutable d'un point de vue de la justice sociale en Île-de-France, car bien que la ville de Paris soit assez dépourvue d'espaces de nature, ses habitants sont parmi les plus favorisés en termes de revenus moyens ou d'éducation comparativement au reste de l'Île-de-France, ce qui leur permet notamment de pouvoir « s'échapper » de Paris assez facilement et de bénéficier d'un accès à des espaces naturels plus éloignés, mais de bien meilleure « qualité » qu'en Île-de-France. Or, ce n'est pas le cas des populations les plus démunies des départements limitrophes qui sont contraints à rester dans leurs communes, y compris pendant les périodes de vacances scolaires »³⁶.
 - Également en 2021, l'économiste Hugo Botton soutenait que si moins d'un citoyen³⁷ sur dix (8,5 %) ne disposait pas d'un espace vert dans un rayon d'un kilomètre autour de son domicile lors du confinement lié à la crise de la Covid 19, cette moyenne cachait des disparités selon le niveau de richesse du voisinage³⁸. En effet, la part des ménages n'ayant pas accès à un espace vert pendant cette période était plus élevée parmi les 10 % des ménages vivant dans les voisinages où le taux de pauvreté est le plus élevé (11,5 %) soit près de trois fois plus que les 10 % des habitants des voisinages les moins marqués par la pauvreté (4,5 %).

« Des quartiers en transition », un cycle de rencontres prospectives proposé par l'Institut régional de la ville

Centre de ressources politique de la ville, l'Institut régional de la ville (IREV) est un groupement d'intérêt public rassemblant l'Etat, la Région Hauts-de-France, les intercommunalités et communes pilotes des contrats de ville de la région ainsi que des membres associés. De 2020 à 2022, l'IREV a organisé un cycle de rencontres sur la thématique « Des quartiers en transition »³⁹ afin de donner

Notes

³³ <https://journals.openedition.org/eps/2477>

³⁴ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1679>

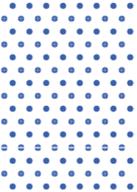
³⁵ Natural capital project est un programme de l'Université de Stanford fondé sur un partenariat entre l'Académie chinoise des sciences, l'Université du Minnesota, le Stockholm Resilience Center, l'association The Nature Conservancy, et le World Wildlife Fund.

³⁶ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Efese_M%C3%A9thodologie_retour_exp%C3%A9rience_projet_IDEFESE.pdf

³⁷ Le terme citoyen correspond ici aux habitants des unités urbaines de France métropolitaine de plus de 100 000 habitants résidant dans des voisinages où plus de la moitié de la population vit dans un immeuble.

³⁸ <https://blog.cnam.fr/sante/sante-publique/acces-aux-espaces-verts-des-inegalites-revelees-par-la-covid-19-1219450.kjsp#body>

³⁹ <https://irev.fr/thematiques/transition/cycle-de-rencontres-des-quartiers-en-transition-qet/presentation-du-cycle-de#:~:text=Le%201er%20avril%202022%2C%20la%20question%20de%20l'habitat.>



une vision prospective du réchauffement climatique et permettre de s'y préparer au mieux, comprendre comment ces évolutions impactent la stratégie de développement des QPV notamment les nouveaux programmes de rénovation urbaine, donner des outils pour faire des QPV des territoires d'expérimentation, faire des transitions un enjeu fort de la transformation sociale et urbaine des quartiers, et impliquer les habitants dans les processus des transitions. Le cycle s'est organisé autour de six rencontres thématiques : le renouvellement urbain à l'épreuve du changement climatique ; entre transition agroécologique et évolution des modes de consommation, accompagner les quartiers prioritaires vers l'alimentation durable ; des matières premières épuisables : vers l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires ; des mobilités durables pour les déplacements du quotidien ; les mutations économiques et la résilience des territoires ; habiter demain : de la précarité énergétique au logement vertueux. Chaque rencontre a fait l'objet d'une synthèse téléchargeable et d'une vidéo accessible en ligne⁴⁰.

Les apports des jardins partagés dans les QPV

En 2014, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a lancé une étude exploratoire, poursuivie par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), visant à cerner l'impact des jardins partagés sur la cohésion sociale dans les QPV⁴¹. Quinze à vingt entretiens par ville ont été conduits, in situ, avec des jardiniers, des animateurs des jardins, des collectivités, des bailleurs, des habitants, etc. sur dix jardins partagés situés en pied d'immeubles dans des quartiers prioritaires de huit villes hors Île-de-France (Angers, Bordeaux, Villenave d'Ornon, Lyon, Vénissieux, Quimper, Strasbourg, Toulouse). L'étude a montré que le jardin partagé est particulièrement efficace pour amener des personnes isolées ou fragiles vers un lieu de socialisation et pour les aider à tisser graduellement des liens. Mais au-delà de cet impact en termes de cohésion sociale, l'étude souligne que les jardins partagés permettent de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter (végétalisation, résorption des îlots de chaleur, etc.), de retrouver le sens de la saisonnalité, de transmettre des connaissances sur l'équilibre alimentaire et d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi via un parcours d'insertion.

LA NATURE : QUELS ENJEUX DANS LES QPV ?

L'adaptation au changement climatique

En 2022, 76 % habitants des QPV indiquaient avoir souffert de la chaleur pendant l'été contre 70 % pour les habitants hors QPV. Ils ont rencontré des difficultés pour dormir et ont peiné à trouver des endroits pour bénéficier de fraîcheur (62 % des habitants des QPV contre 48 % des habitants hors QPV). Indépendamment de la situation caniculaire, les habitants des QPV déclarent que dans leur logement, il fait trop chaud l'été (70 % contre 56 % hors QPV) et trop froid l'hiver (62 % contre 35 % hors QPV), et qu'ils souffrent de problèmes d'humidité (39 % contre 22 % des Français).

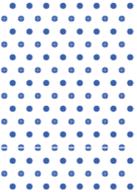
En effet, les QPV sont particulièrement impactés par les vagues de chaleur et sujets aux îlots de chaleur urbains (ICU)⁴² en raison de leur morphologie urbaine : qu'il s'agisse de quartiers d'habitat

Notes

⁴⁰ <https://irev.fr/thematiques/transition/cycle-de-rencontres-des-quartiers-en-transition-qet>

⁴¹ https://transferts.anct.gouv.fr/exterieur/CGET_EnBref_2016_jardinspartages.pdf

⁴² L'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne l'élévation localisée des températures enregistrées en milieu urbain par rapport aux températures moyennes régionales ou aux zones rurales et forestières. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain se caractérise par des températures de l'air de plus en plus chaudes au fur et à mesure que l'on se rapproche des centres urbains. Pour une grande agglomération comme Paris, son intensité est habituellement de l'ordre de 4 °C l'été, mais peut être beaucoup plus élevée en période de canicule (8 °C en 2015 et 10 °C en 2003). La mesure de la différence des températures porte sur les



ancien situés en centre-ville ou de quartiers de grands ensembles situés en proche banlieue, ils sont caractérisés par une importante minéralité et une faible isolation thermique⁴³. Ainsi, l'agence d'urbanisme de Lille⁴⁴ a montré que les grands ensembles étaient les tissus urbains les plus chauds de la métropole, du fait d'une combinaison de facteurs : matériaux très minéraux (béton, parkings, etc.), végétation peu présente, peu de points d'eau, peu de sols perméables, bâtiments assez resserrés qui réduisent la circulation de l'air et orientation plein sud, sud-est ou sud-ouest des façades⁴⁵. Néanmoins, ces constats sont à nuancer : à Rennes, si les quartiers populaires subissent globalement plus que les autres les fortes chaleurs, certains sont végétalisés et moins exposés aux pics de chaleur que plusieurs quartiers huppés où la végétation n'existe que sur quelques balcons⁴⁶.

Renaturer les QPV peut constituer un levier pour faciliter leur adaptation au changement climatique. En effet, les arbres, les parcs, les ouvrages paysagers de gestion des eaux pluviales (noues, jardins de pluies), les plans d'eau et les rivières sont autant de « solutions vertes » susceptibles de rafraîchir les quartiers⁴⁷.

Le projet européen REGREEN : une objectivation des enjeux de renaturation des QPV d'Île-de-France

De 2019 à 2023, l'agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB IDF) a été l'un des dix-neuf partenaires du projet européen H2020 baptisé REGREEN, dont le thème principal porte sur les solutions fondées sur la nature en milieu urbain⁴⁸. REGREEN a associé des structures de recherche, des entreprises, des collectivités et des associations qui ont travaillé sur quatre axes : l'amélioration des connaissances sur les solutions fondées sur la nature ; le développement d'outils cartographiques et de modélisations ; le déploiement de marchés et d'emplois liés aux solutions fondées sur la nature ; l'étude des liens entre bien-être, santé et nature en ville. La région Île-de-France était l'un des quatre « laboratoires urbains » du projet, aux côtés des municipalités d'Aarhus (Danemark), Velika Gorica (Croatie), Pékin, Shanghai et Ningbo (Chine).

Dans le cadre de REGREEN, l'ARB IDF a développé une méthode permettant d'identifier le potentiel des zones de renaturation prioritaires en milieu urbain au regard de trois enjeux majeurs : la reconquête de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la santé et du cadre de vie. Cette méthode a montré que les enjeux de renaturation revêtent une acuité particulière dans les QPV : sur les 272 QPV que compte la région, 145 sont concernés à plus de 50 % de leur territoire par au moins un des trois enjeux de renaturation, et 18 d'entre eux le sont à plus de 50 % par les trois enjeux. Une analyse comparative avec l'ensemble des espaces urbanisés en Île-de-France a confirmé ce constat : si 54 % de la superficie totale des QPV est concernée par au moins un enjeu de renaturation et 10 % par les trois enjeux simultanément, ces proportions chutent respectivement à 16 % et à 6 % pour l'ensemble des espaces urbanisés de la région.

Notes

températures maximales diurnes et nocturnes. Les îlots de chaleur urbains sont des microclimats artificiels influencés par la nature de l'occupation du sol (végétal, minéral, milieu urbain, etc.), les coloris des revêtements (qui impactent l'albédo, c'est-à-dire le pourcentage de lumière solaire réfléchi), ainsi que les conditions géographiques (relief naturel et urbain, orientation du bâti et exposition aux vents) et climatiques (temps et saisons).

⁴³ En moyenne, le NPNRU permet de passer d'une étiquette D (constructions des années 60) à une étiquette A (logements neufs), B (logements rénovés BBC) ou C (logements rénovés HPE). Ces actions ont permis à 80 % des habitants de logements rénovés dans le cadre du NPNRU de sortir de la précarité énergétique ; le taux passe à 100% des ménages en ce qui concerne les constructions neuves. <https://www.anru.fr/quartiersresilients>

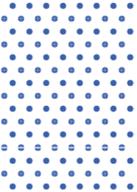
⁴⁴ <https://www.adu-lille-metropole.org/productions/les-ilots-de-chaleur-urbains/>

⁴⁵ IREV, « Des quartiers en transition - Le renouvellement à l'épreuve des changements climatiques », novembre 2020 <https://irev.fr/thematiques/des-quartiers-en-transition/1-des-quartiers-en-transition-20-novembre-2020-le>

⁴⁶ <https://reporterre.net/La-canicule-frappe-plus-fortement-les-quartiers-populaires-des-villes>

⁴⁷ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/faites-fondre-ilots-chaleur-cerema-presente-leviers-action>

⁴⁸ <https://www.arb-idf.fr/article/projet-europeen-regreen/>



La démarche « Quartiers résilients » de l'Anru

La démarche « Quartiers résilients » portée par l'Anru a été annoncée le 12 septembre 2022 par Olivier Klein alors ministre chargé de la ville et du logement⁴⁹. Elle comprend :

- un dispositif transversal pour l'ensemble des quartiers du NPNRU afin de permettre la montée en qualité des projets mis en œuvre dans tous les quartiers du NPNRU. Il s'articule autour d'un programme d'accompagnement et d'animation (webinaires thématiques, cartes blanches par les partenaires, visites, livrables, journée nationale, etc.) et d'un passage en revue des 453 projets analysés au prisme de la résilience lors des revues de projets annuelles avec une mise à disposition d'outils méthodologiques spécifiques ;

- un accompagnement renforcé de 49 quartiers (25 quartiers sélectionnés en avril 2023 et 24 annoncés lors du CIV du 27 octobre 2023) qui bénéficient de missions d'appui territorialisées mais également de financements d'investissements complémentaires par l'Anru, les partenaires du NPNRU (Action logement, USH, Caisse des dépôts, ANCT, Anah) ou d'autres partenaires engagés pour la résilience des quartiers (Ademe, Secrétariat général pour l'investissement, agences de l'eau, Cerema, France ville durable). Cet accompagnement a pour objectif de renforcer l'impact du NPNRU en matière de résilience en travaillant par exemple sur le traitement des îlots de chaleur urbain, la gestion du cycle de l'eau, la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, la promotion de l'économie circulaire, etc.

La nature : une opportunité pour l'emploi et le développement économique dans les QPV ?

Il n'existe pas aujourd'hui en France de définition partagée des métiers liés à la nature. Le Commissariat général au développement durable (CGDD) utilise plutôt le terme de « métiers verts » pour désigner les « professions dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement. Ils regroupent les métiers traditionnels de l'assainissement et du traitement des déchets, du traitement de la pollution, de la production et distribution d'énergie et d'eau et de la protection de la nature »⁵⁰. Il les distingue des « métiers verdissants » qui regroupent « des professions dont la finalité n'est pas environnementale mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier. Ils regroupent des métiers beaucoup plus variés que les métiers verts, liés à l'agriculture et la sylviculture, l'entretien des espaces verts, l'industrie, le tourisme, l'animation, la recherche, les achats, etc. ». En 2020, 14,1 % des demandes d'emploi et 17,5 % des offres d'emploi déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi concernaient des métiers verts ou verdissants⁵¹. Les métiers verdissants du bâtiment et des transports sont les plus recherchés, à la fois par les employeurs et par les demandeurs d'emploi. S'agissant des métiers verts, ce sont les métiers liés au nettoyage des espaces urbains les plus demandés.

Les éco-activités pour leur part désignent les entreprises ou certains de leurs établissements, les administrations et associations dont l'objet est la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Elles sont présentes dans les services (38 % de l'emploi), la construction (26 %), l'agriculture (19 %) et l'industrie (17 %). En 2019, elles représentaient en France 2,1 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des activités économiques (contre 2,6 % en moyenne dans l'union européenne) et 2,3 % de l'emploi total⁵². Avec respectivement 114 000 ETP et 101 000 ETP, l'agriculture biologique et les activités de maîtrise de l'énergie (rénovation énergétique des

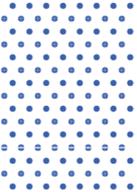
Notes

⁴⁹ <https://www.anru.fr/actualites/quartiers-resilients-les-25-premiers-sites-selectionnees-annonces>

⁵⁰ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/offres-et-demandes-demploi-dans-les-metiers-de-leconomie-verte-en-2020>

⁵¹ Ibid.

⁵² <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-eco-activites-et-lemploi-environnemental-en-2019>



bâtiments, installation de chaudières à condensation, fabrication d'équipements sobres en énergie, etc.) étaient les domaines environnementaux concentrant les volumes d'emploi les plus importants en 2019. La gestion des déchets (89 000 ETP), les énergies renouvelables (80 000 ETP) et la gestion des eaux usées (58 000 ETP) mobilisaient également des effectifs conséquents. A eux seuls ces cinq domaines représentent 72 % de l'emploi des éco-activités. Entre 2004 et 2019, la valeur ajoutée des éco-activités a progressé à un rythme deux fois plus soutenu que dans l'ensemble de l'économie.

Renforcer la place de la nature dans les QPV pourrait donc constituer une opportunité d'emplois et d'activités pour leurs habitants. En effet, entre 1999 et 2019, le taux de chômage des habitants des QPV a toujours été supérieur – entre 1,9 et 2,7 fois – à celui des unités urbaines englobantes. Ce ratio a augmenté entre 1999 et 2013 avec une aggravation sous l'effet de la crise économique de 2008. Malgré une amélioration continue entre 2014 et 2019, le rapport entre le taux de chômage des habitants des QPV et ceux des unités urbaines englobantes demeure identique, oscillant entre 2,6 et 2,7 fois. Faire en sorte que les métiers verts soient des opportunités pour les habitants des QPV soulève alors plusieurs enjeux : l'accessibilité financière et physique des formations dédiées ; la valorisation de ces métiers auprès des habitants ; la mise à disposition d'outils financiers destinés à l'entreprenariat dans ces domaines.

La nature un levier pour renforcer la cohésion territoriale entre le QPV et les territoires environnants

La nature (cours d'eau, forêt, corridor biologique⁵³, etc.) ne correspond pas aux périmètres administratifs (quartier, commune, intercommunalité, etc.). De plus, les écosystèmes sont souvent fragilisés par des coupures physiques telles que les infrastructures routières ou ferroviaires. Or, nombre de QPV sont des territoires enclavés et concernés par ces coupures⁵⁴. Ainsi, en 2019, plus de la moitié des QPV étaient concernés par des coupures routières dont 56 % coupés par des infrastructures et 44 % longés par ces infrastructures. De plus, plus du tiers des QPV étaient concernés par des coupures ferroviaires dont 29 % coupés par ces infrastructures et 71 % longés par ces voies ferrées. Articuler l'échelle des QPV à celle de la nature est donc un véritable enjeu mais aussi une opportunité pour mieux articuler les QPV aux territoires qui les environnent et ainsi faciliter leur désenclavement via des cheminements verts et de mobilités douces.

Espaces verts et trames vertes au cœur du renouvellement urbain du grand ensemble d'Orly-Choisy

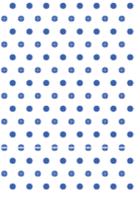
Construit entre 1956 et 1967, le « grand ensemble d'Orly-Choisy » a fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain avant même la création de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), en 2003, puis lors du premier PNRU (dès 2005) et du NPNRU (en 2014)⁵⁵. Le développement d'espaces verts et de trames vertes tout comme la valorisation des espaces paysagers constituent un axe structurant de la stratégie communale et intercommunale pour améliorer l'attractivité des différents quartiers du grand ensemble, confrontés, pour certains, à un taux de vacance élevé. Le réaménagement d'une coulée verte a relié le quartier des Aviateurs au reste de la ville par une liaison douce. D'autres initiatives structurent une stratégie globale : îlots de fraîcheur urbains, atlas de la biodiversité communale, convention avec la Ligue de protection des oiseaux pour le maintien des martinets noirs et des moineaux (prescriptions architecturales), gestion de l'eau en lien avec le syndicat mixte, etc.

Notes

⁵³ L'expression corridor biologique ou corridor écologique désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population, une métapopulation ou un groupe d'espèces ou métacommunauté

⁵⁴ https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/05/qpvcoupures_physiques.pdf

⁵⁵ https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_2974/NR_990_web.pdf



SYNTHÈSES DES VISIONS PROSPECTIVES ET DES PROGRAMMES D'ACTION DES QUATRE TERRITOIRES

Dans le cadre de la Fabrique Prospective, chaque intercommunalité accompagnée a constitué un groupe de travail local composé d'une quinzaine d'acteurs de son choix. Le groupement Ellyx et Oxalis a animé quatre séminaires locaux dans chaque territoire afin d'aider les groupes de travail à se projeter dans le long terme et à coconstruire un programme d'actions à mener à court terme autour des quatre axes de la Fabrique Prospective :

- l'amplification de la transition écologique des QPV ;
- l'émergence et le développement de nouvelles activités économiques fondées sur la nature dans les QPV ;
- le lien social et la participation des habitants à la vie publique ;
- le renforcement de la cohésion territoriale, c'est-à-dire les liens entre les QPV et leurs territoires environnants.

Ces travaux sont succinctement présentés dans les paragraphes suivants. En effet, chaque territoire accompagné dans le cadre d'une Fabrique Prospective dispose d'un livrable qui lui est propre comprenant son programme d'actions décliné en fiches détaillées (objectif, porteur, partenaire, calendrier, étapes, budget, aides mobilisables, etc.).

GRAND CENTRE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

Située dans les Alpes-Maritimes, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) regroupe 23 communes et un peu plus de 100 000 habitants pour une superficie de 490 km². Le territoire comprend 82 % de forêts et milieux semi naturels et est caractérisé par trois types d'espaces : la plaine alluviale de la Siagne, l'arrière-pays collinaire et la zone montagneuse de moyenne altitude⁵⁶.

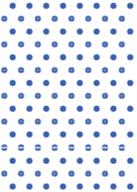
Le savoir-faire lié à la parfumerie du Pays de Grasse est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) depuis 2018. Au-delà des plantes à parfum, Grasse est historiquement un lieu de production de vin d'orange. La ville a également obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 2003.

Grand Centre est l'un des deux QPV de la ville de Grasse. Il compte 6 806 habitants soit 13,97 % de la population de Grasse⁵⁷. Grand Centre regroupe le centre historique et le quartier Saint-Claude (quartier de la gare). Composé de ruelles en pente, rues étroites, dédales, placettes, jardins, escaliers, le centre historique est traversé en sous-sol par des cours d'eau et des sources ce qui génère une humidité importante dans les bâtiments et participe à la dégradation des logements.

Notes

⁵⁶ https://www.paysdegrasse.fr/sites/default/files/panneau-concertation-pdt-web_0.pdf

⁵⁷ <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP006005>



Lors de l'élaboration du contrat de ville 2015-2023, les habitants ont souligné le caractère minéral du centre historique ainsi que son manque de végétation et d'espaces publics. Par ailleurs, le parc privé du quartier, qui représentait 81,6 % en 2021, connaît des problématiques d'insalubrité et la présence de marchands de sommeil⁵⁸.

Place aux herbes, quartier Grand Centre de Grasse @service politique de la ville (CAPG)



Vue aérienne, quartier Grand Centre de Grasse @service communication (Ville de Grasse)

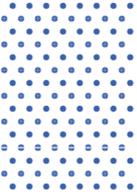


Dans le cadre de la Fabrique Prospective, une vingtaine d'acteurs locaux ont été réunis par Jérôme Viaud, président de la CAPG et maire de Grasse, et Valérie Têtu, chargée de mission « économie sociale et solidaire » à la CAPG : services déconcentrés de l'Etat, bailleurs sociaux, agence régionale de la biodiversité, Ademe, associations locales, services de l'intercommunalité et de la ville, LPO, Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Tetris⁵⁹, conseil citoyen, club des entrepreneurs de Grasse, etc. Ils ont élaboré une vision autour de quatre axes :

Notes

⁵⁸ <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP006005#thematique-header-21>

⁵⁹ Créée en 2015, la Scic Tetris accompagne, outille et soutient la création d'activités en lien avec la transition écologique et solidaire dans une démarche d'innovation sociale, en s'appuyant sur son centre de recherche appliquée. Tetris porte le pôle



- **les cheminements du quartier sont valorisés** : les ruelles et rues ont été retravaillés pour mailler le quartier et les territoires environnants. Ces cheminements, arborés en vue de rafraîchir la ville, sont propices au développement de la biodiversité. Un funiculaire a été installé passant par la gare et la piscine notamment ;
- **l'eau est devenue un atout du quartier** (phyto épuration en pied de bâtiments, révélation des canaux, microcentrale électrique, etc.) ;
- **le quartier est végétalisé** : les cours d'école végétalisées sont adaptées à l'augmentation des températures liée au changement climatique. Des aménagements favorisent la biodiversité (ex. installation de nichoirs) et les projets agricoles et floricoles ;
- **des formations en lien avec la transition écologique et solidaire** sont construites en lien avec Grasse Campus⁶⁰.

Dans la perspective de répondre à cette vision, les participants aux séminaires locaux ont coconstruit un programme d'actions autour de trois axes :

- **mobiliser les acteurs locaux et habitants pour les sensibiliser à la nature** : organiser des événements (ex. une fête de la nature dans le QPV à chaque saison, un festival du cinéma nature, etc.) ; organiser des balades sensibles dans le quartier en utilisant les sciences participatives pour découvrir la biodiversité ; réaliser un concours de balcons fleuris dans le quartier ; mettre en place des actions de renaturation avec les commerçants du quartier (pergolas végétales, plantes comestibles, etc.) ; créer des jardins partagés (cf. encadré p. 18) ;
- **récolter des données sur l'eau, les îlots de chaleur et l'état de la biodiversité dans le QPV** : réaliser un schéma de gestion et de valorisation des eaux comportant un diagnostic des zones humides et des eaux de ruissellement, une étude de la salubrité des rez-de-chaussée et une étude sur les leviers permettant la valorisation de la ressource en eau ; cartographier les espaces de nature existants ; identifier les îlots de chaleur urbain ; récolter des données sur la biodiversité en lien avec l'atlas de la biodiversité en cours et via des outils de sciences participatives ;
- **favoriser le compostage dans le QPV** : réaliser une cartographie des emplacements pouvant accueillir des composteurs et identifier les solutions de collecte les plus adaptées (cf. encadré ci-dessous) ; mettre en place une collecte de déchets et marc de café auprès des restaurateurs du quartier ; concevoir et organiser des actions de sensibilisation, de communication, de formation, de suivi à destination des habitants (ex. réunions publiques, ateliers de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, etc.).

Sainte-Marthe : un tiers-lieu axé sur la transition écologique et solidaire du quartier Grand Centre à Grasse

Situé dans le quartier Grand Centre de Grasse, le tiers-lieu Sainte-Marthe a pour objectifs de préparer et adapter le territoire aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Le tiers-lieu est porté par un collectif d'acteurs privés, dont des habitants et des chercheurs, et public réunis dans le cadre de la SCIC Tetris. Le tiers lieu est labellisé depuis 2020 « fabrique numérique de territoire » par l'Etat et a bénéficié à ce titre d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros par an pendant trois ans⁶¹. Sainte-Marthe est à la fois un tiers-lieu :

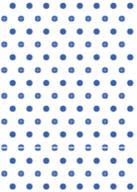
- d'inclusion sociale (ateliers de réparations de vélo, apprentissage de l'informatique) ;
- nourricier en remettant en culture les 10 000 m² du site et en développant un prototype de ferme urbaine connectée (poulailler, lombricompost, serre bioclimatique, mare, séchoirs solaires) ;

Notes

territorial de coopération économique (PTCE) éponyme ainsi que le tiers lieu Sainte-Marthe à Grasse, dédié à la transition écologique et solidaire. <https://www.avise.org/annuaire-des-acteurs/scic-tetris>

⁶⁰ Créé en septembre 2018, Grasse campus est le campus territorial multisite du Pays de Grasse, une structure ad hoc chargée d'accueillir les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire.

⁶¹ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>



- vitrine des solutions d'éco-rénovation en matériaux biosourcés (travail de la chaux, construction terre paille, rénovation énergétique, etc.) ;
- numérique avec un socle de médiation aux usages du numérique et une inscription dans l'innovation avec un fablab, un infolab et un lowtechlab ;
- d'entrepreneuriat alliant espace de coworking, promotion du télétravail, et soutien au développement des nouvelles formes d'emploi et d'entrepreneuriat »⁶².

LA CITE DU PARC - COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Située dans les Yvelines, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) regroupe 73 communes, dont Vernouillet, sur 504,7 km² réunissant une population d'un peu plus de 424 510 habitants en 2019⁶³. Bien que situé dans un tissu urbain dense, Vernouillet dispose de la plus grande zone agricole protégée d'Île-de-France.

GPSEO compte douze QPV qui rassemblent plus de 61 000 habitants. La Cité du Parc est le seul quartier situé à Vernouillet. Il regroupait en 2020 près de 2 500 habitants soit environ 24 % de la population de la commune. Le quartier est séparé de la Seine par la voie de la ligne J du Transilien.

La Cité du Parc a été construite par l'architecte Charles-Gustave Stoskopf sur les terrains du parc du château de Vernouillet. Le quartier regroupe 868 logements locatifs sociaux (bailleurs CDC Habitat Social et Logirep) et une copropriété. CDC Habitat possède et gère l'essentiel des espaces extérieurs (pieds d'immeuble, vaste pelouse).

Dans le cadre du programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines), porté par le Conseil départemental, GPSEO et la commune de Vernouillet bénéficient d'un soutien financier pour la transformation du quartier de la cité du Parc⁶⁴. Ce projet prévoit notamment de réviser les circulations afin de désenclaver le quartier, de réhabiliter des logements, de mettre en accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite, d'intégrer une centralité commerciale et de mixer des typologies de logements (73 nouveaux logements dont 2/3 en accession sociale à la propriété), etc. Une démarche participative mobilisant 600 personnes a été menée par la commune en 2022. Les différents ateliers de concertation ont abouti à des propositions relatives à l'habitat (îlots de fraîcheur, espaces végétalisés, etc.), au pôle commercial (modalités de livraisons et gestion des stationnements, maintien d'une place publique pour le marché et les animations festives, etc.), au déplacement du centre social, au mobilier urbain et à l'éclairage et aux équipements publics (aires de jeux, city stade, etc.)⁶⁵.

Notes

⁶² <https://francevilledurable.fr/realisations/fabrique-numerique-territoire-sainte-marthe-grasse/>

⁶³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200059889>

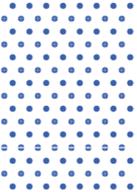
⁶⁴ https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2022/210_d1669114470932.pdf

⁶⁵ <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/renouvellement-urbain-bientot-un-nouveau-visage-pour-le-quartier-du-parc>



Dans le cadre de la Fabrique Prospective, Sandrine Loembe et Isabelle Martin, élues à la mairie de Vernouillet, en lien avec la directrice de la politique de la ville et de la cohésion sociale ont réuni une quarantaine d'acteurs (services déconcentrés de l'Etat, bailleurs sociaux, amicale des locataires, associations locales, services de la commune et de l'intercommunalité, Conseil départemental, habitants etc.). Ils ont coconstruit leur vision idéale du quartier à horizon 2035 autour de trois axes :

- **un quartier favorisant le vivre-ensemble et la cohésion territoriale** : l'esplanade est devenue un lieu favorable à la rencontre des habitants du quartier et de la commune en créant des espaces améliorant le cadre de vie (création d'un parc floral et de jardins potagers partagés, réintroduction d'espèces animales et végétales, etc.). Il s'agit d'un lieu propice à la création d'un lien entre les habitants et la nature. Des voies vertes ont été aménagées pour favoriser les liens entre le quartier et les territoires environnants ;
- **un quartier propice à l'agriculture** : des potagers collectifs, des composteurs collectifs et des récupérateurs d'eau de pluie ont été installés dans le quartier ;
- **un quartier adapté aux vagues de chaleur** (bâti et rues) avec notamment le développement de solutions fondées sur la nature.



Pour traduire cette vision, les élus et les acteurs locaux ont identifié trois orientations déclinées en actions :

- transformation du parc depuis le château jusqu'aux anciennes pelouses. Cette orientation est à enjeux multiples. A travers la végétalisation, l'idée est de répondre aux enjeux de biodiversité et donc de transition écologique (traiter les îlots de chaleur), de lien social par des animations participatives (plantations, entretien, découverte de la botanique) et de cohésion territoriale par un embellissement favorisant la fréquentation du lieu.
- le bâti - renaturation, biodiversité et sobriété énergétique. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, les réflexions autour des enjeux environnementaux et énergétiques ont été pris en compte par les acteurs du projet sur l'existant et sur les futures constructions. Cela a conduit à considérer cet axe de travail comme prioritaire. Cette piste implique de fixer des cadres d'action positionnant la transition écologique comme prioritaire et d'intégrer les espaces de concertation dans les pratiques de conduite de projet.
- mobilités douces et actives à partir d'une renaturation des axes de circulations : ouvrir des couloirs de biodiversité et créer des îlots de fraîcheur sur des cheminements de mobilité douce participant à la transition écologique ; faire de ces cheminements des connexions contribuant à la cohésion territoriale ; identifier les dispositifs d'apprentissage au vélo, créer un parcours dédié aux mobilités actives, créer une liaison cyclable végétalisée traversant le quartier.

Le budget participatif de Vernouillet au service de la renaturation du quartier de la Cité du Parc

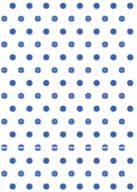
A l'issue des séminaires locaux de la Fabrique Prospective (mai 2023), la ville de Vernouillet, en lien avec les bailleurs sociaux, a organisé trois ateliers regroupant entre une dizaine et une quarantaine d'habitants du quartier. Le premier atelier visait à identifier les espaces à planter et fleurir au sein du quartier. Le deuxième avait pour objectif de définir collectivement les essences à planter (coquelicots, plants de légumes, etc.). Entre le second et le troisième atelier, l'association Lesartskids⁶⁶ s'est jointe au projet avec des enfants. La rédaction d'une charte de fonctionnement a été lancée par les bailleurs sociaux, la commune, les habitants et les associations. Le dernier atelier a regroupé une quarantaine d'habitants du quartier pour planter les différentes essences. L'atelier participatif de plantation a été financé via un budget participatif attribué aux participants dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) (cf. encadré ci-dessous).

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux des organismes HLM situés dans un QPV

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), contribuant à l'amélioration du cadre de vie, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, et à la participation des locataires et à la tranquillité résidentielle. Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'intercommunalité et le représentant de l'État dans le département, dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB (ATFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Notes

⁶⁶ Association située à Vernouillet ayant pour objet l'accompagnement des enfants à mieux maîtriser le français et la lecture.



Un accord-cadre sur l'utilisation de l'ATFPB a été signé en 2015 entre le ministère en charge de la politique de la ville, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les principales associations nationales d'élus. Il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers huit axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- le renforcement des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de GUSP pilotées par les collectivités locales et l'État et les projets de gestion relatifs aux projets NPNRU. L'une des mesures du Comité interministériel des villes (CIV) qui s'est tenu en octobre 2023 est la prorogation de la mesure fiscale jusqu'en 2030 en vue de permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie.

LA LUIRE-VISCOSE – GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Située en Isère, Grenoble Alpes Métropole (GAM) est composée de 49 communes réunissant un peu plus de 448 457 habitants en 2020⁶⁷. GAM compte dix QPV répartis sur cinq communes⁶⁸ dont trois à Echirolles : Essarts-Surieux, La Luire-Viscose et Village Sud. Ces trois QPV regroupaient, en 2018, 10 341 habitants soit environ 28 % de la population de la commune⁶⁹.

Depuis les années 2000⁷⁰, la commune d'Echirolles est engagée dans des démarches de développement durable. En effet, en 2020, son label Cit'ergie⁷¹ a été renouvelé pour la troisième fois par l'Ademe. De plus, Echirolles a élaboré un plan climat énergie pour la période 2020-2026 articulé autour de trois axes : l'accélération de la transition écologique ; l'adaptation de la ville au changement climatique ; la diffusion et la promotion de l'action de la commune en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Le QPV de la Luire-Viscose est situé à l'ouest d'Echirolles. Il voisine le verger participatif du parc Pablo Picasso financé et aménagé en 2022 par la ville d'Echirolles. La Luire-Viscose a la particularité de regrouper deux quartiers ayant des caractéristiques propres : la Luire et la Viscose.

Le quartier de la Luire est un grand ensemble composé de barres d'immeuble construites dans les années 1960, séparées par des espaces verts (pelouses, arbres) et des parkings. Le bailleur Société pour le développement de l'habitat (SDH) a notamment prévu une opération de réhabilitation thermique du parc immobilier d'ici 2027.

Le quartier de la Viscose s'apparente à une cité jardin. Il regroupe des unités d'habitation comportant quatre à cinq logements entourés d'espaces verts. Le bailleur Alpes Isère habitat (AIH)

Notes

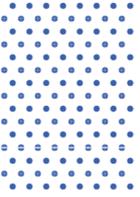
⁶⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200040715>

⁶⁸ <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV125>

⁶⁹ <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/38151>

⁷⁰ <https://www.echirolles.fr/la-ville/echirolles-territoire-durable/les-engagements-de-la-ville>

⁷¹ Le label Climat – air – énergie (anciennement Cit'ergie) s'adresse aux intercommunalités et communes qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique climat - air - énergie. Il récompense pour quatre ans le processus de management de la politique et les actions en découlant. <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/128-43>



gère le parc social et emploie deux jardiniers à plein temps. Il loue à l'année environ 80 parcelles aux habitants de ce quartier et des environs pour en faire des jardins familiaux. Le canal des « cent vingt toises »⁷² constitue une liaison entre la Luire et la Viscose. Il alimente une usine d'électricité située à l'entrée de la Viscose ainsi que les jardins familiaux du quartier. Les piétons peuvent par ailleurs relier les deux quartiers en traversant le parc Géo-Charles⁷³.

Par ailleurs, le quartier de la Luire-Viscose comprend une école maternelle, une école élémentaire et un collège, et est labellisé « Cité éducative » depuis 2019 (cf. encadré p.30).

Verger participatif à Echirolles @Carla Rat-Laclouère (ANCT)



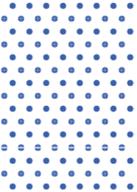
Quartier de la Luire depuis le parc @Carla Rat-Laclouère (ANCT)



Notes

⁷² Le canal des « cent vingt toises » tient son nom de l'endiguement du Drac réalisé au XVII^{ème} siècle pour protéger Grenoble des crues de l'impétueux torrent. Les premiers grands travaux se sont déroulés de 1675 à 1686.

⁷³ Baptisé du nom du poète Géo-Charles (1892-1963), ce parc arboré abrite de nombreux arbres, une belle roseraie, des jeux pour enfants et aussi le musée Géo-Charles contenant les collections de l'écrivain.



Les Cités éducatives

Le projet des « Cités éducatives » est né d'une expérimentation, à Grigny (91), en 2017. Au printemps-été 2018, dans le cadre de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour la politique de la ville, le projet a d'abord été porté par un groupe de travail national au ministère de la Cohésion des territoires, et par le rapport Borloo, avant que le Gouvernement ne décide de son essaimage le 18 juillet 2018 dans une soixantaine de grands quartiers sans mixité sociale. Le projet « Cités Educatives » est devenu en 2019 un programme national piloté par l'ANCT. Depuis 2022, on compte 208 territoires labellisés « Cités éducatives » à haute ambition éducative concernant 1 million d'enfants et de jeunes.

Les Cités éducatives ont pour objectif de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges, etc.) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes vivant dans les QPV, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle. Chaque Cité éducative est pilotée localement par une instance tripartite issue des services déconcentrés de l'État dont l'Éducation nationale et les services de la commune.

Chaque Cité éducative bénéficie d'un fonds de 15 000 euros versé en deux fois, soit 30 000 euros au total. Ce fonds est abondé à parts égales par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère chargé de la Ville et du Logement. Il est principalement dédié à financer de l'ingénierie de projet et à la formation interprofessionnelle.

Lors du CIV de 2023, il a été annoncé la généralisation des Cités éducatives d'ici 2027 à tous les QPV qui en feront la demande.

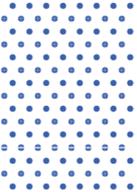
Dans le cadre de la Fabrique Prospective, Pierre Labriet, conseiller métropolitain délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, et Laëtitia Rabih, conseillère métropolitaine déléguée aux solidarités et à la politique de la ville, ont réuni une vingtaine d'acteurs du territoire (services déconcentrés de l'État, bailleurs sociaux, LPO, associations locales, services de la commune et de l'intercommunalité, collège, l'entreprise à but d'emploi (EBE) Soleeo⁷⁴, les compagnons bâtisseurs, etc.). Ils ont collectivement élaboré une vision autour de quatre axes pour faire de la nature un levier en termes de transition écologique, lien social, développement économique et cohésion territoriale :

- **le quartier de la Luire-Viscose est adapté au changement climatique** : les tours de la Luire sont bioclimatiques et des forêts, prairies urbaines sont aménagées. L'ensemble des cours d'écoles ont été transformées en îlots de fraîcheur. Le collège Picasso propose des formations aux métiers de l'environnement et à la prise en charge des réfugiés climatiques. Ces formations sont innovantes à l'image des « Ecoles 42 »⁷⁵ ;
- **le quartier vit avec le vivant** : les tours disposent d'aménagements favorables aux chauves-souris. Des rouges-queues noirs sont (ré)introduits dans le quartier notamment pour lutter contre les moustiques. La végétalisation du quartier, des toits et les différents aménagements (ex. nichoirs) favorisent la faune. Un poulailler partagé est installé par la commune. Certains espaces végétalisés font l'objet d'une expérimentation afin de développer une nature sauvage c'est-à-dire sans aucune intervention des services des

Notes

⁷⁴ L'EBE Soleeo porte l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sur le quartier ouest d'Echirrolles, qui comprend le QPV la Luire-Viscose. Initié par ATD quart monde en 2011, l'expérimentation TZCLD a été créé par la loi du 29 février 2016 et prolongée pour cinq ans par la loi du 14 décembre 2020. L'objectif est d'embaucher des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois au sein de territoires. Grâce à ce dispositif fondé sur le volontariat, les personnes accompagnées sont employées en contrat à durée indéterminée par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites EBE, pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés (recycleries, épiceries ou garages solidaires, etc.). <https://www.tzclld.fr/>

⁷⁵ L'École 42 est un réseau d'établissements supérieurs d'autoformation dont l'objectif est de former des développeurs informatiques. Elle vise à mettre en avant la capacité d'innovation et de transformation digitale des entreprises grâce à l'intervention des experts promus par l'école. L'École 42 met en avant une pédagogie innovante. Elle a élaboré un apprentissage par des projets concrets et collaboratifs entre les étudiants.



espaces verts de la commune. Une coulée verte a été créée afin de relier le quartier aux territoires environnants et de favoriser les mobilités douces ;

- **le quartier est un lieu de production** : des espaces de productions maraîchères ont été développés dans le quartier. Une ferme avec des moutons a été installée. Les ateliers textiles de la Viscose ont été relancés. Les circuits courts se sont largement développés dans le quartier ;
- **le canal est valorisé** grâce à des aménagements de loisirs (péniches, bassin, aménagements pour la pêche, etc.).

Pour traduire cette vision, les élus et les acteurs locaux ont identifié trois orientations déclinées en actions :

- **valoriser la ressource en eau et les points d'eau** : identifier les systèmes de collecte des eaux pluviales adaptés aux bâtis en fonction des équipements existants (gouttières extérieures ou intégrées) ; équiper le parc de logements sociaux et les bâtiments publics de collecteurs d'eau pluviale (ex. récupérateur d'eau) ; déployer des actions de sensibilisation à la gestion de l'eau auprès des habitants avant l'installation des collecteurs d'eau de pluie ; valoriser et aménager l'étang du parc Géo-Charles (réaliser une étude hydraulique, consulter les habitants pour identifier les aménagements pertinents : bancs, barbecue, etc.) ;
- **favoriser l'école et les activités périscolaires « du dehors » c'est-à-dire dans l'espace naturel et culturel proche où la nature est un support des apprentissages** : constituer un groupe de travail avec l'ensemble des parties prenantes (enseignants, villes, associations de parents d'élèves, LPO, etc.) ; nommer une personne référente ou recruter un service civique pour coordonner et animer le projet ; sensibiliser et former des animateurs, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; organiser des temps en nature complémentaires en direction des familles et sur des temps plus longs (sorties, week-ends).
- **végétaliser le quartier et mobiliser les habitants** : organiser une consultation citoyenne sur les usages des espaces verts et les besoins ; cartographier les sites disponibles pour développer l'agriculture urbaine ; identifier les solutions pour désimperméabiliser et renaturer les parkings ; expérimenter des projets participatifs dans le parc Géo-Charles ; concevoir un programme avec des animations dans le parc Géo-Charles.

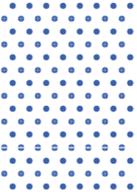
L'école Marcel-David d'Echirolles : un îlot de fraîcheur pour le quartier

En 2019 et 2020, la ville d'Echirolles a déployé un réseau de trente capteurs et deux stations météorologiques pour mieux comprendre le changement climatique sur son territoire et s'y adapter. Les mesures réalisées ont montré que la différence de température, la nuit, entre le quartier de la Luire, le quartier de La Ponatière et les abords de la frange verte pouvait atteindre +3,5°C. En raison de sa taille, de son caractère très minéral, et de sa situation au cœur d'un quartier fortement urbanisé et peu végétalisé, l'îlot « Marcel David » situé dans le quartier de la Luire contribuait directement au phénomène d'îlot de chaleur urbain. C'est pourquoi la Ville d'Echirolles a décidé de le transformer en îlot de fraîcheur pour le confort des élèves de l'école Marcel David et plus largement des habitants du quartier.

Cette transformation a d'abord consisté à désimperméabiliser la cour d'école pour gérer les eaux de pluie (sols et toitures) naturellement c'est-à-dire en les captant et en permettant leur infiltration dans le sol afin de favoriser le phénomène d'évapotranspiration. Ensuite, il s'est agi de végétaliser massivement la cour d'école pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur, en mixant des essences adaptées à l'évolution du climat⁷⁶. Au total, 8 340m² (cour d'école, allée plantée, terrain de sport, abords du gymnase) ont ainsi été réaménagés.

Notes

⁷⁶ <https://www.echirolles.fr/un-ilot-de-fraicheur-pour-le-quartier-et-lecole-marcel-david>



Inscrite au plan Air énergie climat 2020-2026 de la ville d'Echirolles, cette transformation a été lauréate en 2021 de l'appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse⁷⁷ ce qui lui a permis de bénéficier d'une subvention à hauteur de 413 191 €. Le projet a également reçu en 2022 le trophée de l'adaptation au changement climatique « Life Artisan » organisé par l'Ademe dans la catégorie « réduction des risques climatiques »⁷⁸.

LA RABATERIE - TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Située en Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire regroupait, en 2019, 22 communes, dont Saint-Pierre-des-Corps, représentant un peu plus de 298 000 habitants⁷⁹. Au confluent de la Loire et du Cher, Saint-Pierre-des-Corps est une zone naturellement irriguée et historiquement arable, avec une très forte activité maraîchère jusqu'à l'industrialisation et la résidentialisation de la ville. La commune est relativement enclavée avec la ligne à grande vitesse au sud et l'autoroute A10 à l'ouest.

La Rabaterie est un des dix QPV de Tours Métropole Val de Loire. Avec plus de 5 000 habitants, ce quartier représente 38 % de la population de Saint-Pierre-des-Corps. Il a été aménagé entre 1967 et 1985 sur d'anciens terrains maraîchers partiellement urbanisés, mêlant habitat rural et petites entreprises artisanales⁸⁰. L'environnement urbain du quartier est constitué au sud des îlots reconstruits du centre-ville (maisons de ville et petits collectifs), à l'est par un tissu d'habitat individuel récent et peu dense, au nord par la digue de protection des crues de la Loire, à l'ouest par un tissu urbain ancien associant habitat individuel et parcelles maraîchères en lanière. Le quartier est composé de 45 immeubles de 4 à 5 niveaux et d'une douzaine de tours de 15 niveaux implantées sur des îlots de grande taille (37 500 m² contre 12 000 m² en moyenne dans le centre-ville reconstruit). Il représente 60 % du parc social de la commune. La Rabaterie compte 2 500 arbres sur les 4 000 plantés à Saint-Pierre-des-Corps ce qui en fait un poumon vert dans la ville. Le quartier accueille le groupe scolaire Henri Wallon, le collège Jacques Decour, le complexe scolaire Marceau-Courier et l'école maternelle Jacques Prévert.

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) porté par l'Anru, la rénovation urbaine de la Rabaterie a porté de 2004 à 2014 sur le petit mail, les tours de l'Aubrière et la résidence des Grands arbres. L'actuel projet dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a fait l'objet d'une convention en 2020 signée par la métropole, la commune, la préfecture, l'Anru, les bailleurs sociaux et Action logement. Dans la poursuite du PNRU, le projet concerne le centre commercial, le réaménagement des espaces verts, des aires de jeux et des cheminements du secteur est (grand mail, partie nord de la place des cosmonautes), la transformation du terrain de football en espace public végétalisé, ainsi que le réaménagement de

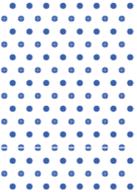
Notes

⁷⁷ <https://www.echirolles.fr/un-ilot-de-fraicheur-pour-le-quartier-et-lecole-marcel-david>

⁷⁸ Les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » sont organisés par l'Agence de la transition écologique (Ademe), en partenariat avec l'OFB et l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC). Ces trophées sont décernés dans le cadre du projet ARTISAN, soutenu par le programme européen Life. Ce concours national récompense les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions visant à développer des services écosystémiques favorisant notre capacité d'adaptation, tout en préservant la biodiversité. <https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/>

⁷⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243700754>

⁸⁰ https://saintpierredescorps.fr/sites/default/files/mairiestpierre/e37233_rp_tome1_20181119.pdf



l'impasse Paul-Louis Courier et la création d'un cheminement piétons-vélos entre la rue Blanqui et le pied de la levée de la Loire⁸¹.

Les participants à la Fabrique Prospective ont identifié la « ferme Talon » comme un des atouts du quartier de la Rabaterie. Située en zone inondable, il s'agit d'une petite maison délabrée et inoccupée appartenant à la commune.

Centre commercial et tours du Grand-Mail de la Rabaterie Creative Commons, Guillaume70



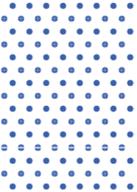
Dans le cadre de la Fabrique Prospective, Emmanuel François, maire de Saint-Pierre-des-Corps, a réuni une vingtaine d'acteurs du territoire (services déconcentrés de l'État, bailleurs sociaux, agence d'urbanisme, associations locales, services de la commune et de l'intercommunalité, conseil citoyen, LPO Centre Val de Loire, agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire, etc.). Leur vision idéalisée de la commune à horizon 2035 pour faire de la nature un levier pour la transition écologique, le lien social, le développement économique et la cohésion territoriale du quartier de la Rabaterie comprend quatre axes :

- **un quartier végétalisé** : l'ensemble des toits et des balcons a été végétalisé. Des ateliers de *street végétal*⁸² sont organisés dans le quartier. Les tours et notamment celle de l'Aubrière sont devenues des espaces d'observations de la nature ;
- **un quartier productif** : la Rabaterie est un lieu de ressources vivrières et pédagogique faisant écho au patrimoine maraîcher de Saint-Pierre-des-Corps. Le grand mail est devenu un lieu de production et des jardins sont créés en pieds d'immeuble : arbres fruitiers, bois d'œuvre, aromates, plantes médicinales, etc. L'ensemble des cours des écoles a été transformé en îlots de fraîcheur et sont ouvertes aux habitants hors des temps scolaires. Les équipes pédagogiques pratiquent l'école du dehors qui revient à faire de la nature un support des apprentissages ;

Notes

⁸¹ <https://saintpierredescorps.fr/vivre-saint-pierre/se-logerurbanisme/projet-rabaterie>

⁸² Forme de street art réalisée avec des plantes.



- **un quartier maillé par les circulations douces** : la ville de Saint-Pierre-des-Corps favorise les mobilités douces notamment dans le quartier de la Rabaterie. Une voie verte relie la Loire, la gare de Saint-Pierre-des-Corps et le Cher. Le tracé de la Loire à vélo⁸³ passe par le quartier de la Rabaterie, ce qui a favorisé l'installation d'hébergements et restaurants. Un accès sécurisé à la Loire a été créé pour les habitants avec un aménagement des quais (végétalisation, panneaux de sensibilisation à la biodiversité, etc.);
- **la Rabaterie, un espace d'expérimentation** : la ferme Talon a été transformée en maison de la nature et en micro-ferme école, proposant également des formations et des parcours d'insertion professionnelle.

Pour traduire cette vision idéalisée, le groupe de travail local de Saint-Pierre-des-Corps a identifié trois orientations déclinées en actions :

- **végétaliser le quartier** : planter des mini-forêts pour créer des îlots de fraîcheur ; végétaliser les cours des écoles ;
- **développer l'école du dehors** : mobiliser les équipes pédagogiques ; identifier des sites et les aménager ; expérimenter avec une classe pilote ; s'inscrire dans la démarche des aires éducatives (cf. encadré ci-dessous) ;
- **favoriser les mobilités douces** : organiser une étape de la fête du vélo ; organiser des événements pour sensibiliser aux enjeux de mobilités douces et de nature dans le quartier ; lancer une étude de faisabilité relative aux accès à Loire depuis le quartier.

Les aires éducatives : un dispositif de l'OFB pour favoriser le lien entre les élèves et la nature

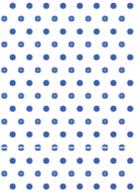
Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège⁸⁴. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Les objectifs des aires éducatives sont de former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable, de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire, et de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, etc.). Ce projet écocitoyen s'adresse aux classes de cycle 3 (CM1, CM2, 6^e), 4 (5^e, 4^e, 3^e) et de lycées.

L'OFB coordonne le réseau des aires éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage qui réunit les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Transition écologique, des Outre-mer et l'OFB. Des groupes régionaux spécifiques appuient l'accompagnement dans les territoires. L'OFB finance jusqu'à 80 % du montant des projets. Un appel à projets est lancé chaque année scolaire. Plus de 1 000 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative en métropole et dans les Outre-mer. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale biodiversité, le dispositif des aires éducatives sera généralisé en passant de 1 000 à 18 000, soit un établissement scolaire (école, collège) sur trois d'ici 2030 en mer, sur terre et sur les fleuves.

Notes

⁸³ <https://www.loireavelo.fr/>

⁸⁴ <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>



PISTES D'ACTION NATIONALES

La nature dans les QPV étant un sujet méconnu (cf. partie 1), les pistes nationales issues de la Fabrique Prospective visent à rapprocher les acteurs concernés par ces deux thématiques (associations, État, collectivités) et les politiques publiques qu'ils portent. Elles visent ainsi à sensibiliser ces acteurs, à mieux connaître la nature dans les QPV et à soutenir des projets adaptés.

SENSIBILISER LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AUX ENJEUX LIÉS A LA NATURE

Créer une communauté numérique « nature et QPV »

Afin de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la nature et de la politique de la ville, les participants à la Fabrique Prospective se sont prononcés en faveur de la création d'une communauté numérique. Cette communauté serait intégrée à la plateforme de la Grande équipe, animée par l'ANCT, à l'image de celle dédiée à l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité en QPV (cf. encadré ci-dessous)⁸⁵.

La communauté « Nature et QPV » pourrait proposer :

- des fiches projets détaillant les montages techniques, juridiques et financiers ;
- des webinaires :
 - mensuels d'une trentaine de minutes portant sur des retours d'expériences ;
 - trimestriels portant sur une thématique donnée (ex. biodiversité, végétalisation, bien-être et nature, etc.) ;
- des ressources documentaires ;
- des informations sur les accompagnements existants (aides financières, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, appui technique, etc.) ;
- un annuaire d'acteurs ressources.

La communauté « Accessibilité à une alimentation durable et de qualité en QPV »

Issue d'une Fabrique Prospective conduite en 2021 et 2022⁸⁶, la communauté numérique « accessibilité à une alimentation durable et de qualité en QPV »⁸⁷ met à disposition des acteurs de la politique de la ville des ressources documentaires (études, publication scientifiques, synthèse de projets) et des informations (appels à projets en cours, appels à manifestation d'intérêt, événements autour du sujet, etc.). Accessible depuis la plateforme de la Grande équipe⁸⁸, la communauté propose également des webinaires thématiques pour approfondir un sujet lié à l'alimentation durable comme par exemple sur l'agriculture urbaine, l'éducation et la sensibilisation ou encore la santé.

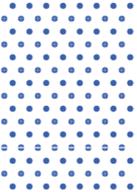
Notes

⁸⁵ Une fusion des différentes communautés pourrait être envisagée au regard des missions d'animation du volet investissement des contrats de ville.

⁸⁶ https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/Comprendre_FP_Alimentation_complet.pdf

⁸⁷ <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/group/875>

⁸⁸ <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ng/app/wall>



Former les professionnels de la politique de la ville aux enjeux liés à la nature

L'ANCT met à disposition de tous les agents de l'État qui interviennent sur les quartiers prioritaires ou s'intéressent à la politique de la ville, un large éventail de formations : l'essentiel de la politique de la ville, les subventions de la politique de la ville, la formation de délégués du préfet et des formations thématiques ou partenariales (Centre national de la fonction publique territoriale, centre de ressources de la politique de la ville, école du renouvellement urbain⁸⁹, etc.). En complément, les participants à la Fabrique Prospective ont proposé d'intégrer à ces parcours de formation des modules sur les enjeux liés à la nature. Ces modules pourraient être conçus par l'ANCT et l'OFB à l'image de ceux proposés dans le cadre du programme Petites villes de demain⁹⁰ qui comprenaient en 2023 :

- des formations accessibles en e-learning sur la plateforme de l'OFB telles que :
 - « Biodiv'express », pour savoir ce qu'est la biodiversité mais également les menaces qui pèsent sur elle et en quoi l'action publique peut la préserver ;
 - « Introduction à la gestion des espèces exotiques envahissantes », pour caractériser le phénomène invasif, identifier les enjeux et impacts, connaître les points-clés de la réglementation, mettre en place (ou non) une démarche de gestion ;
 - « La trame verte et bleue » pour s'approprier le concept, les outils et les actions à mettre en œuvre ;
- des formations spécifiques pour les chefs de projet PVD, en lien avec le CNFPT : la prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents de planification ; l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu urbain et périurbain ; la gestion intégrée des milieux humides dans les projets de territoire.

Les participants à la Fabrique Prospective ont également souligné l'intérêt de temps de formation en présentiel à l'échelle régionale via les CRPV qui pourraient de plus faciliter l'organisation de visites apprenantes.

Plus de nature dans mon quartier : un programme de sensibilisation et d'action de la LPO

Porté par la LPO, l'OFB et la fondation Engie, *Plus de nature dans mon quartier* est un programme visant à sensibiliser les acteurs des QPV aux enjeux liés à la nature et à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions⁹¹. Ce programme a été financé par le ministère en charge de la Ville. Durant la première année du programme, des animateurs de la LPO apportent leur expertise naturaliste aux habitants, identifient le foncier disponible pour réaliser des aménagements favorables à la biodiversité et coconstruisent avec eux les projets. La deuxième année est consacrée à la mise en œuvre des projets et inclue un volet formation pour aider les enseignants, les bailleurs ou encore les animateurs locaux à intégrer la biodiversité dans toute la vie du quartier.

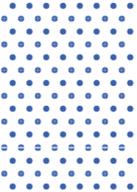
Depuis 2022, *Plus de nature dans mon quartier* a accompagné 17 quartiers. A titre d'exemple, dans le quartier de Bellevue à Limoges, la LPO Limousin a organisé une journée et demie de formation à destination des salariés de Limoges habitat sur la prise en compte des espèces d'oiseaux protégées

Notes

⁸⁹ L'école du renouvellement urbain (ERU) propose des formations sur la politique de la ville, le renouvellement urbain et plus largement sur toutes les thématiques liées aux transformations sociales et urbaines des quartiers. Ses formations s'adressent à l'ensemble des acteurs des projets : agents des services de l'État, bailleurs sociaux, employés des collectivités locales, élus et habitants. <https://www.ecoledurenouvellementurbain.com/lecole/>

⁹⁰ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/Club%20-%20Guide%20de%20formation%20Juin%202023.pdf>

⁹¹ <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/plus-de-nature-dans-mon-quartier/la-methode>



qui nichent sur le patrimoine bâti du quartier⁹². Une colonie de martinets noirs, espèce en fort déclin (- 40 % en dix ans) est d'ailleurs présente sur un immeuble appartenant à Limoges habitat. Cet immeuble en cours d'isolation par l'extérieur va accueillir des nichoirs artificiels afin de compenser la perte des nids existants liée à la rénovation. Des ateliers de construction de nichoirs pour des espèces de passereaux ont également été réalisés et seront installés sur des sites de Limoges Habitat dont le quartier Bellevue.

MIEUX CONNAITRE LA NATURE DANS LES QPV

Porter une attention particulière aux QPV dans la réalisation des atlas de la biodiversité

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est un diagnostic partagé des enjeux de biodiversité sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises etc.) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Plus qu'un simple inventaire des milieux et espèces, un ABC est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Un ABC donne lieu à trois types de productions :

- des inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- des cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- un plan d'actions concrètes en faveur de la biodiversité, et toute autre publication, rapport ou annexes relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Tous les ans, l'OFB soutient financièrement les communes et intercommunalités souhaitant réaliser un ABC, jusqu'à 250 000€ de subvention et 80 % des dépenses éligibles, et leur met à disposition un guide méthodologique⁹³. À ce jour, plus de 3 200 communes sont impliquées dans un ABC. La campagne de financement 2024 est désormais intégrée au Fonds vert (cf. encadré p.40)⁹⁴.

Lors des séminaires intersites, les participants à la Fabrique Prospective ont souligné l'intérêt des ABC utiles pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur les territoires. Afin que les QPV y soient bien pris en compte, il s'agirait pour les communes et intercommunalités qui se lance dans l'élaboration d'un ABC de veiller à associer, aux côtés des autres participants, les professionnels de la politique de la ville (agents des services de l'État et des intercommunalités, associations, etc.).

S'appuyer sur les sciences participatives pour récolter des données et mobiliser les habitants des QPV

Les sciences participatives sont définies comme les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non scientifiques professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée⁹⁵. Elles se sont notamment développées dans le domaine des sciences naturelles pour collecter des données (cartographie, recensement, comptage, etc.). Ces sciences permettent de mieux connaître la répartition et l'évolution des populations des espèces vivantes, de mieux comprendre les raisons de leur déclin ou de leur expansion, de mieux définir les indicateurs de mise en évidence de ces phénomènes et enfin de

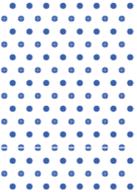
Notes

⁹² <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/plus-de-nature-dans-mon-quartier/les-realizations>

⁹³ <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

⁹⁴ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/61e1-mieux-connaître-et-mobiliser-pour-agir-pour-l/>

⁹⁵ https://formation.vigienature-ecole.fr/seance1/co/Definition_SP.html



mieux sensibiliser les habitants à la nature. Elles s'adressent à tous et permettent de mobiliser des habitants puisqu'elles peuvent prendre différentes formes (cf. encadrés ci-dessous).

Pour les participants à la Fabrique Prospective, les sciences participatives sont apparues comme un moyen de renouveler les modalités de participation des habitants des QPV et de favoriser la collecte de données naturalistes sur les quartiers. Dans cette optique, il s'agit pour les communes et les intercommunalités de se rapprocher des acteurs qui maîtrisent les méthodes des sciences participatives tels que le Muséum national d'histoire naturelle, l'OFB ou encore les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) afin de bénéficier de leur expertise et de développer une communication tournée vers les associations et les habitants des QPV.

« Sauvages dans ma rue », un observatoire participatif soutenu par le Muséum national d'histoire naturelle et l'OFB

Créé en 1989 et porté par le Muséum national d'histoire naturelle et l'OFB, Vigie-Nature est un programme de sciences participatives, animé par des associations et mis en œuvre grâce à des réseaux d'observateurs volontaires⁹⁶. Le programme permet de suivre plusieurs espèces comme les libellules, escargots, papillons, plantes sauvages des villes, etc. En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, il propose à chacun de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité.

« Sauvages dans ma rue⁹⁷ » est un des dix observatoires participatifs de Vigie-Nature. Animé par l'association Tela botanica⁹⁸, il vise à mieux connaître les plantes sauvages qui poussent dans les rues des villes françaises. D'abord dédié en 2011 aux villes d'Île-de-France, « Sauvages dans ma rue » s'est étendu depuis 2012 à toutes les régions. L'idée est de permettre aux habitants de reconnaître les espèces végétales qui poussent dans leur environnement immédiat comme les pieds d'arbres, les trottoirs et les pelouses. En s'appuyant sur l'application mobile ou le guide botanique et la fiche de terrain dédiés, les habitants volontaires sont invités à choisir une rue, identifier le maximum de plantes et leur milieu puis d'envoyer les données aux chercheurs. Les données peuvent éventuellement être fournies aux collectivités désirant en savoir plus sur leur diversité végétale⁹⁹.

Les habitants au cœur de l'Atlas de la biodiversité de la ville de Dunkerque

En 2017, la Ville de Dunkerque s'est lancée dans l'élaboration de son Atlas de la biodiversité communale avec l'appui du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Flandre Maritime. Pour mener à bien la démarche sur trois ans, la Ville a bénéficié d'une aide financière de l'Office français de la biodiversité. Cet ABC comportait deux volets :

- un volet d'expertises naturalistes et paysagère du territoire qui incluait la réalisation d'inventaires faune - flore, et la définition d'enjeux de biodiversité pour aider à la décision ;
- un volet de sensibilisation et mobilisation de tous les publics en faveur de la biodiversité par le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens et l'implication des agents de terrain.

Dans le cadre de ce second volet, un « défi photo » a été proposé aux habitants. Il s'agissait pour eux de photographier les espèces de faune ou flore présentes dans leur jardin, balcon ou terrasse

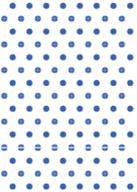
Notes

⁹⁶ <https://www.vigienature.fr/fr>

⁹⁷ <https://www.vigienature.fr/fr/flore/sauvages-de-ma-rue>

⁹⁸ L'association Tela Botanica est une organisation non gouvernementale régie par la loi de 1901. Elle a pour objet d'assurer la gestion et la direction du Réseau Tela Botanica. Ce dernier a pour vocation de favoriser l'échange d'informations, d'animer des projets grâce aux nouvelles technologies de la communication et de produire des données libres de droit au service de l'ensemble des botanistes.

⁹⁹ <https://www.tela-botanica.org/projets/sauvages-de-ma-rue/>



pour enrichir les données écologiques. Les supports de transmission des photos diversifiés (MMS, mail, page Facebook, Instagram), la communication entreprise par la Ville et le CPIE mais aussi la facilité de la démarche ont conduit plus de 200 personnes à participer. Le défi a permis de recueillir 1 100 photographies correspondant à 600 espèces identifiées et intégrées à des bases de données. C'est à partir de ces bases qu'ont été calculés, par exemple, les statuts de menace, de protection et de rareté de la biodiversité locale¹⁰⁰.

FINANCER ET QUALIFIER LES PROJETS EN LIEN AVEC LA NATURE DANS LES QPV

Financer les projets de nature dans les QPV

Le programme 147 de l'Etat « politique de la ville » porte les crédits relatifs en particulier aux actions menées dans le cadre des contrats de ville. Ces crédits sont gérés par les préfetures et les services de l'État au niveau local. Ils n'incluent toutefois qu'une part minoritaire du financement des opérations de renouvellement urbain¹⁰¹. Les crédits du programme 147 s'ajoutent aux crédits de droit commun. Les participants à la Fabrique Prospective ont souligné l'intérêt de mieux mobiliser le droit commun, en particulier le fonds vert et les fonds européens pour financer des projets liés à la nature dans les QPV.

La transition écologique, nouvelle thématique des contrats de ville 2024-2030

Le comité interministériel des villes (CIV), qui s'est tenu le 27 octobre 2023 sous la présidence d'Elisabeth Borne alors Première ministre, a permis de décliner la mise en œuvre du plan « Quartiers 2030 »¹⁰². Plusieurs mesures ont été annoncées en faveur de la transition écologique des QPV dont certaines sont relatives à la nature :

- 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme Quartiers résilients porté par l'Anru (49 quartiers retenus au total) ;
- doublement de la part du fonds vert (cf. encadré ci-dessous) investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 % soit 375 millions d'euros ;
- 150 millions du fonds vert engagés sur la rénovation des écoles des quartiers en renouvellement urbain ;
- soutien à l'investissement dans les contrats de ville, avec le financement d'équipements publics et investissements sobres sur le plan énergétique, etc.
- création d'espaces de nature accessibles à tous et multiplication des « aires éducatives » portées par l'OFB (cf. encadré p. 34) ;
- mesures visant à favoriser les mobilités douces et durables, en particulier le vélo (desserte, « savoir rouler à vélo ») mais aussi la tarification sociale – solidaire ;
- réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec une loi annoncée pour le premier trimestre 2024 par le ministre délégué au Logement¹⁰³.

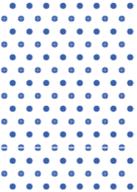
Notes

¹⁰⁰ https://abc.naturefrance.fr/sites/default/files/2021-05/VFinale_Bilan_D%C3%A9fi_photo_2020.pdf

¹⁰¹ <https://www.senat.fr/rap/l21-163-36-1/l21-163-36-114.html>

¹⁰² Le plan « Quartiers 2030 », porté par le président de la République, a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Sante-et-solidarites/Politique-de-la-ville/Quartiers-2030/Ouverture-de-la-plateforme-Quartiers-2030>

¹⁰³ <https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/07/6091a14878b955959f1a5549c12dd672a962408f.pdf>



La mesure « Renaturation des villes et des villages » du « fonds vert »¹⁰⁴

Annoncé le 27 août 2022 par Elisabeth Borne, alors Première ministre, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », était doté de 2 milliards d'euros en 2023 afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances pour 2023 et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets et des services déconcentrés. Des cahiers d'accompagnement¹⁰⁵ permettent d'orienter les démarches des porteurs de projets, pour chacune des mesures du « fonds vert ». La plateforme Aides-territoires¹⁰⁶ présente, par thématique, les soutiens financiers proposés aux collectivités locales et leur groupement et permet l'accès à l'outil numérique « Démarches simplifiées »¹⁰⁷ pour saisir sa demande d'aide et suivre l'instruction de son dossier.

Le « fonds vert », reconduit et réabondé à hauteur de 2,5 milliards d'euros, est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le soutien du « fonds vert » se traduit sous formes de subventions directes, y compris pour des prestations d'ingénierie, pour accompagner les projets d'accélération de la transition écologique des territoires à tous les stades d'avancement (études préalables, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisation). Les actions éligibles au fonds doivent contribuer, dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée, à :

- la renaturation des sols et espaces urbains : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique (stabilisation et renaturation des sols, etc.) ;
- la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues ; création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales (et de désimperméabilisation des sols) ;
- la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).

Les fonds européens : des opportunités pour financer des projets liés à la nature dans les QPV

Les fonds européens financent des projets qui répondent aux besoins locaux tout en s'inscrivant dans les grands objectifs de l'Union européenne. L'ANCT est autorité de coordination des fonds européens de cohésion en France.

Sur la période 2021-2027, le Fonds européen de développement régional (FEDER) constitue une opportunité pour financer des projets locaux en faveur de la biodiversité autour de quatre axes : connaissance, suivi, recherche, surveillance ; restauration écologique des habitats et continuité écologique ; requalification et renaturation de friches industrielles ou urbaines ; actions d'amélioration de la qualité de l'air. En tant qu'autorités de gestion, les Régions sont les interlocutrices directes des porteurs de projet (intercommunalités, communes, associations, etc.). Elles peuvent publier des appels à projets ou sélectionner les projets au fil de l'eau.

Notes

¹⁰⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf>

¹⁰⁵ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

¹⁰⁶ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

¹⁰⁷ <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Une grille pour apprécier les projets liés à la nature dans les QPV

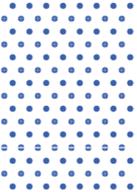
S'ils sont favorables au développement de projets liés à la nature dans les QPV, les participants à la Fabrique Prospective ont soulevé le besoin de disposer d'une grille d'appréciation afin d'examiner et mesurer la pertinence des projets. Ils ont dans ce sens coconstruit une grille d'appréciation organisée en deux parties, inspirée de la grille d'auto-évaluation des impacts environnementaux des actions d'une politique publique développée par le réseau Amorce pour accompagner les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)¹⁰⁸.

Trame de grille d'appréciation des projets liés à la nature dans les QPV (ANCT)

Intitulé du projet	
Porteur de projet	Association, bailleur, collectivité, habitants...
Partenaire(s)	Collectivités, Etat, opérateurs, associations, agence régionale de la biodiversité...
QPV concerné	Intitulé du QPV
	Commune
	Intercommunalité
	Nombre habitants du QPV
	Part population QPV / part population commune ou intercommunalité
	NPNRU (oui/non)
Description	Aménagement d'espaces verts existants, compostage, continuité écologique, écopaturage, ferme urbaine, forêt urbaine, gestion des déchets, gestion des eaux pluviales, solution fondée sur la nature... (un ou plusieurs choix)
	Origine
	Objectifs
	Bénéfices attendus à court/moyen/long termes pour les habitants et les acteurs du QPV
	Etapes / actions à mener
	Participation citoyenne : modalités, publics, résultats attendus
Articulation avec schémas et dispositifs existants sur le quartier	Contrat de ville, contrat pour la réussite de la transition écologique, projet de renouvellement urbain, atlas de la biodiversité communale, plan climat air énergie, documents de planification...
Potentiel d'essaimage	A d'autres QPV, à l'ensemble de la commune/de l'intercommunalité
Calendrier de réalisation	
Budget	Montant total du projet
	Partenaires financiers et montants de leurs participations
Type d'appui recherché	Financier, méthodologique, mise en réseau...
Contribution à la biodiversité	Négatif, positif, neutre
Observations	
Avis final / pistes d'amélioration	

Notes

¹⁰⁸ <https://amorce.asso.fr/publications/grille-d-auto-évaluation-des-impacts-environnementaux-des-actions-d-une-politique-publique-ent54>



La partie « contribution à la biodiversité » vise à cerner si le projet contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de¹⁰⁹ :

- conserver la nature et la biodiversité y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces ;
- utiliser et gérer les terres de manière durable notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- mettre en œuvre des pratiques agricoles durables notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes ;
- gérer les forêts de façon durable.

Une action peut être considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces. Le réseau Amorce liste plusieurs questions à se poser avant d'apporter une appréciation positive, négative ou neutre sur le projet :

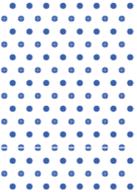
- Le projet a-t-il été conçu dans une démarche d'évitement, de réduction, et à défaut de compensation de ses impacts négatifs sur la biodiversité ?
- Le projet contribue-t-il à réduire l'artificialisation des espaces naturels par le recyclage et/ou la densification d'espaces déjà artificialisés ?
- Le projet contribue-t-il à la renaturation d'espaces artificialisés ?
- Le projet contribue-t-il à restaurer et/ou préserver la qualité écologique et sociale des espaces de nature en zones urbanisées ?
- Le projet contribue-t-il au développement et/ou à l'amélioration des trames vertes, bleues ou noires ?
- Le projet intègre-t-il des possibilités d'adaptation pour la faune ?
- Le projet favorise-t-il la préservation et/ou la restauration d'espèces locales / évite-t-il l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ?
- Le projet contribue-t-il à un usage respectueux des produits naturels garantissant la durabilité de leur exploitation ?
- Le projet contribue-t-il à la restauration et/ou la préservation de la richesse et du bon état du patrimoine naturel ?
- Le projet contribue-t-il à préservation, la restauration et/ou le renforcement des services écosystémiques face au changement climatique ?
- Le projet contribue-t-il à la restauration et/ou la préservation de la qualité paysagère du territoire ?

Pour les participants à la Fabrique Prospective, cette trame de grille peut être utilisée de deux manières :

- soit comme une grille de lecture, c'est-à-dire une aide permettant d'appréhender le mieux possible les différentes facettes d'un projet ;
- soit comme une grille de sélection : dans ce sens, les projets ne remplissant pas certaines conditions (à choisir par chaque commune/intercommunalité) ne seront pas retenus mais doivent faire l'objet de recommandations en vue de leur amélioration.

Notes

¹⁰⁹ Ibid.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Références 2019-2023

- ▶ La politique de la ville au défi de la transformation écologique
Ariella Masboungi, Franck Boutte, Olivier Sichel, Stanislas Bourron et al. *Urbanisme*, hors-série n° 78, décembre 2023. 74 p.
<https://www.urbanisme.fr/dossier/la-politique-de-la-ville-au-defi-de-la-transformation-ecologique/>

- ▶ Vingt innovations pour la transition écologique et sociale des quartiers
Anru. *Les Carnets du renouvellement urbain*, n° 5, décembre 2023. 25 p.
https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/anru_carnetduru-n5_web-planches-2_bd.pdf

- ▶ Jardinage urbain : quand les citoyens de 30-40 ans renouent avec la nature
Ouïam Kaddouri, *The Conversation*, novembre 2023
<https://theconversation.com/jardinage-urbain-quand-les-citadins-de-30-40-ans-renouent-avec-la-nature-217853>

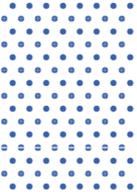
- ▶ La renaturation des quartiers en politique de la ville, une dynamique à intensifier
Institut Paris Region - Hélène Joinet, Nicolas Laruelle et Damien Delaville. *Note rapide Habitat*, n° 990, septembre 2023. 6 p.
https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_2974/NR_990_web.pdf

- ▶ Transition écologique. Partie 1 : « Mieux comprendre la question écologique. Intégrer la transition dans les futurs contrats de ville »
Centre de ressources Villes et Territoires Occitanie, août 2023. 24 p.
http://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=7128

- ▶ À quelles conditions les grands ensembles issus de l'urbanisme des années 60 peuvent-ils contribuer à la trame écologique des villes ?
Puca & Ecole urbaine de Sciences-Po - Alice Housset, Héroïse Lecrique et al. Juill. 2023. 100 p.
https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2023-07/grands_ensembles_et_biodiversite_sc_po_version_web_v2bd_compressed.pdf

- ▶ Crise environnementale et sociale : les quartiers populaires relèvent le défi
Centre de ressources Labo Cités - Léa Billen, Frédéric Villaume et al.
Cahiers du développement social urbain, n° 77, juin 2023. 52 p.
<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1.htm>

- ▶ Comment adapter les quartiers prioritaires au changement climatique ?
Intercommunalités de France - Sébastien Bayette, Renaud Epstein et al.
Intercommunalités, n° 282, mai 2023. pp. 8-17
<https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/05/INTERCO-Magazine282-Web.pdf>



- ▶ **La ville de demain sera végétale et perméable**
Lise Bourdeau-Lepage. *Dard/Dard*, n° vol. 8, n° 1, avril 2023. pp. 52-63
<https://www.cairn.info/revue-dard-dard-2023-1-page-52.htm>

- ▶ **Des « solutions fondées sur la nature » dans un quartier de grands ensembles ?**
Philippe Bodenan et Béatrice Bechet. *Métropolitiques*, février 2023
<https://metropolitiques.eu/Des-solutions-fondees-sur-la-nature-dans-un-quartier-de-grands-ensembles.html>

- ▶ **La nature en ville, enjeux pour les territoires urbains et leurs habitants (Sélection bibliographique)**
Service de veille ANCT. Octobre 2022. 15 p.
https://transferts.anct.gouv.fr/EQC317/S%c3%a9lection_Bibliographie_Nature_en_ville_version_complete.pdf

- ▶ **Faire de la nature, un pilier de la ville de demain**
Cerema, juin 2022. 12 p.
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/faire-nature-pilier-ville-demain>

- ▶ **Projets urbains régénératifs : de l'idée à la méthode**
Eduardo Blanco et Philippe Clergeau. *Métropolitiques*, juin 2022
<https://metropolitiques.eu/Projets-urbains-regeneratifs-de-l-idee-a-la-methode.html>

- ▶ **Nature en ville. Quartiers prioritaires, quartiers d'innovation**
Ministère chargé de la Ville, février 2022. 14 p.
https://transferts.anct.gouv.fr/Ressources/DOSSIER_nature_en_ville_quartiers_prioritaires_quartiers_innovation.pdf

- ▶ **Mission Flash « Nature en ville »**
Sophie Métadier et Valérie Petit (co-rapporteuses). Assemblée nationale, février 2022. 28 p.
<https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/462222/4510458/version/3/file/Communion+MI+flash+nature+en+ville.pdf>

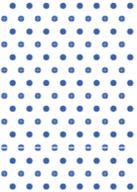
- ▶ **Construire la nature en ville avec les citoyens**
Cerema, décembre 2021. 12 p.
https://transferts.anct.gouv.fr/EQC_FocusNatureQPV/CEREMA_Nature_en_ville_web.pdf

- ▶ **Les transitions territoriales, un défi et une opportunité pour les acteurs du développement territorial**
Unadel et Inter-Réseaux DSU, décembre 2021. 48 p.
<https://unadel.org/wp-content/uploads/2021/11/les-transitions-territoriales-un-defi-et-une-opportunite.pdf>

- ▶ **Politique de la ville et transitions. Contribution des centres de ressources politique de la ville**
Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV), nov. 2021. 67 p.
http://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=82104

- ▶ **La ville redonne enfin une place à la nature (Dossier)**
Solange de Fréminville. *La Gazette*, n° 46/2592, novembre 2021. pp. 30-35
<https://www.lagazettedescommunes.com/777733/la-ville-redonne-enfin-une-place-a-la-nature/?abo=1>

- ▶ **Faire végétaliser l'espace public aux habitants. Quelle participation pour quelle ville durable ?**
Amélie Deschamps. Université Jean Moulin (Lyon III), thèse soutenue en octobre 2021. 519 p.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03482731/document>



- ▶ **La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires**
Institut Paris Region - Nicolas Laruelle et Franck Doucet. *Note Rapide Territoires*, n° 887, avril 2021. 6 p.
<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-transition-un-levier-de-developpement-pour-les-quartiers-populaires/>

- ▶ **Nature en ville : aménager aujourd'hui les communes de demain**
CDC Biodiversité. *Les Cahiers de biodiv' 2050*, n° 17, juin 2021. 56 p.
<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/nature-en-ville-2021-cahier17/>

- ▶ **La nature en ville : quels services ? Tome 1 : L'espace vert, le citoyen et le gestionnaire**
Jean Louis Yengué et Amélie Robert. Editions Atlantiques, 2021. 260 p.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03502405>

- ▶ **L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : quelles inégalités socio-spatiales ?**
Amélie Deschamps. *Développement durable et territoires*, Vol. 11, n° 3, décembre 2020
<https://journals.openedition.org/developpementdurable/18012>

- ▶ **La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires**
ANCT - Anaïs Lefranc-Morin, octobre 2020. 196 p. Coll. Comprendre
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/transition-ecologique-cohesion-territoires>

- ▶ **Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable**
Conseil économique, social et environnemental (Cese) - Thierry Cadart (rapp.). *Avis du Cese*, n° 2020-23, octobre 2020, 77 p.
<https://www.lecese.fr/travaux-publies/favoriser-lengagement-civique-et-la-participation-citoyenne-au-service-du-developpement-durable>

- ▶ **De l'intérêt pour la nature en ville. Cadre de vie, santé et aménagement urbain**
Lise Bourdeau-Lepage. *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 2019/5, déc. 2019. pp. 893-911
<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2019-5-page-893.htm>

- ▶ **L'écologie en banlieue**
France Inter, émission « *La terre au carré* », septembre 2019. 4 chroniques
<https://www.franceinter.fr/environnement/l-ecologie-en-banlieue>

Retrouvez toutes les sélections bibliographiques *Veille & Territoires*
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/bulletin-veille-et-territoires-138>



Dans un sondage réalisé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en juin 2021, 79 % des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en renouvellement urbain affirmaient qu'accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation de leur quartier était un enjeu prioritaire. Si des initiatives visant à développer la nature dans les QPV se multiplient, elles concernent principalement la préservation de la biodiversité lors des projets urbains et l'agriculture urbaine. Or, considérer la place de la nature dans les QPV permet de travailler également sur la transition écologique (adaptation au changement climatique, gestion de déchets, santé environnementale), la cohésion sociale (bien être, loisirs), le développement économique (métiers verts, éco-activités) et les liens entre les QPV et les territoires environnants.

Au regard de ces constats, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé en 2022 la Fabrique Prospective « La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ? », en lien avec Ville et banlieue, Intercommunalités de France, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGLN), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Anru, le Cerema, l'Union sociale pour l'habitat (USH), le Réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'université de Lausanne.

Pendant un an, cette Fabrique Prospective, cofinancée par l'ANCT et l'OFB, a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre intercommunalités :

- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse : quartier Grand-centre à Grasse ;
- Grenoble Alpes Métropole : quartier de la Luire-Viscose à Echirolles ;
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise : quartier de la Cité du Parc à Vernouillet ;
- Tours Métropole Val de Loire : quartier de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps.

Doté d'une sélection bibliographique, cette publication présente les résultats de leurs travaux qui ont conduit à une co-construction d'une vision à long terme et d'un programme d'actions à mener à court terme ainsi qu'à l'identification des enjeux liés à la nature dans les QPV. En parallèle, le dialogue entre les référents des intercommunalités et les partenaires nationaux de la Fabrique ont abouti à la formulation de 6 pistes d'envergure nationale visant à : sensibiliser les acteurs de la politique de la ville aux enjeux liés à la nature ; mieux connaître la nature dans les QPV ; financer et qualifier les projets en lien avec la nature dans les QPV.

LA NATURE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : QUELS LEVIERS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'EMPLOI, LE LIEN SOCIAL ET LA COHÉSION TERRITORIALE ?

Résultats de la Fabrique Prospective



En partenariat avec



Direction générale de
l'aménagement, du
logement et de la nature

